

*Date de dépôt : 29 novembre 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat sur la réduction partielle des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (LRPAMPE) (B 5 18)**

*Rapport de majorité de M. Roger Deneys (page 1)*

*Rapport de première minorité de M. Patrick Lussi (page 38)*

*Rapport de seconde minorité de M. Cyril Aellen (page 40)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Roger Deneys**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le projet de loi PL 12194 les 15 et 22 novembre 2017 sous la présidence de M. Edouard Cuendet. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Gérard Riedi et M<sup>me</sup> Noémie Pauli. La Commission des finances a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique ; le département des finances étant représenté par M. Yves Fornallaz, directeur du budget de l'Etat.

Que toutes ces personnes soient ici chaleureusement remerciées du soutien apporté à la commission et de la qualité de leur travail.

**Une majorité de la Commission des finances a refusé l'entrée en matière sur le projet de loi PL 12194, maintenant ainsi le versement de l'annuité à la fonction publique en 2018, telle qu'elle est prévue par la loi.**

Cette décision a été prise après les auditions respectives du Conseil d'Etat, de représentants du Cartel intersyndical et de l'Union des Cadres (UCA), dont les comptes-rendus figurent ci-après.

**Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat/DF, et de MM. Grégoire Tavernier, directeur général de l'OPE/DF, et André Vuichard, chef du service budget, finance/OPE**

M. Dal Busco indique que le Conseil d'Etat présente ce projet de loi modifiant la règle en vigueur inscrite dans la loi concernant les mécanismes salariaux et en particulier l'annuité. C'est un choix politique qui est fait par le Conseil d'Etat.

Parmi les arbitrages nécessaires, un de ces choix du Conseil d'Etat est celui de proposer d'octroyer en 2018 des annuités qui sont la moitié de ce que prévoit la loi. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'agir comme il le ferait en tant qu'employeur. Ce sont des éléments que le Conseil d'Etat aurait négociés ou discutés avec les collaborateurs. Dans ce cas, cela se matérialise par une modification de la loi qui est demandée au Grand Conseil.

Ce projet de loi s'inscrit dans un contexte plus général d'autres projets de lois qui touchent à la fonction publique, en particulier au projet de loi modifiant la loi sur la CPEG qui fait appel à un engagement de fonds publics importants pour recapitaliser la caisse et à une mise à contribution des contribuables si ce projet voit le jour. M. Dal Busco estime que ce projet est nécessaire si on veut consolider le système de pension, mais il a aussi un coût. Dans ce contexte général, notamment en parallèle à cet autre projet, le PL 12194 et l'octroi partiel de ce mécanisme en 2018 peut largement se justifier aux yeux du Conseil d'Etat. On est dans un contexte où les mécanismes salariaux ont été appliqués intégralement l'an dernier. Par ailleurs, on est dans un contexte général de stabilité des prix. Il y a bien entendu la hausse des primes d'assurance-maladie, mais, globalement, l'inflation reste modérée. C'est un élément d'appréciation pour le Conseil d'Etat. Même avec une demi-annuité, il y aura objectivement une progression réelle des salaires, une situation qui n'est pas forcément la règle pour l'ensemble des salariés du canton. Tous ces éléments d'appréciation ont donc conduit le Conseil d'Etat à faire cette proposition.

### ***Réponses aux questions des commissaires et discussions***

A l'observation que l'alinéa 2 de l'article 2 prévoyant que « *Le traitement déterminant au sens de l'article 15 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, du 14 septembre 2012, est augmenté dans la même mesure* » ne figurait pas dans le projet de loi du Conseil d'Etat supprimant l'annuité en 2015, M. Vuichard indique que c'est un article prévu uniquement dans ce cas précis. Dans le cas précédent, il était proposé de « geler » l'annuité : tous les salaires versés restaient alors dans la grille des 33 classes et 22 annuités. Le PL 12194 consiste à octroyer une demi-annuité. Le souhait du Conseil d'Etat est que celle-ci soit bien assurée au sens de la CPEG. Il est ainsi important de dire que le salaire déterminant est augmenté de cette demi-annuité. C'est pour bien préciser que cette demi-annuité fait partie du salaire assuré car la loi se réfère à la grille salariale et, avec le versement d'une demi-annuité, on sort de celle-ci.

M. Tavernier ajoute que cette solution a été choisie parce qu'elle est la plus simple, sinon il aurait fallu modifier la grille salariale.

Un député PLR estime qu'il n'y avait pas besoin de cette disposition, l'idée est que le traitement déterminant à la caisse de pension soit précisément adapté au salaire.

Le député PLR revient avec une proposition qu'il a déjà présentée à deux reprises : il aimerait comprendre la position du Conseil d'Etat sur le fait qu'on est dans une situation où il augmente le nombre de postes et diminue un peu les augmentations prévues de salaires. On entend également le Conseil d'Etat prôner le partenariat social. Quant aux syndicats, ils disent que le Conseil d'Etat doit négocier avec eux. Cela étant, il faut constater que le Grand Conseil, qui tient les clés de l'octroi de l'annuité sur proposition du Conseil d'Etat, est le seul à ne pas être autour de la table pour négocier. Dès lors, soit on considère que ceux qui peuvent décider vont négocier avec les syndicats, soit on ne modifie pas les partenaires de la discussion (Conseil d'Etat et syndicats) et il faut que ceux qui revendiquent auprès du Conseil d'Etat puissent obtenir quelque chose de sa part, le cas échéant, et que le Conseil d'Etat ait les pouvoirs de décider. Le député demande s'il ne serait pas de bon ton d'imaginer que le Conseil d'Etat ait cette compétence pour qu'il puisse être un vrai partenaire social avec les syndicats.

M. Dal Busco signale que le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion, à chaque fois que ce sujet était sur la table, de s'exprimer sur cette problématique qui existe lorsque l'on est dans cette situation de triangulation. C'est tout à fait contradictoire. La tâche du Conseil d'Etat est de diriger l'administration et de gérer les ressources (en l'occurrence les ressources humaines) à disposition

pour délivrer les prestations. De toute évidence, tous les éléments en lien avec la gestion des ressources humaines devraient être le fait de l'employeur, c'est-à-dire le Conseil d'Etat. A chaque fois que le Conseil d'Etat a eu la possibilité d'en discuter – il a même eu cette compétence durant 7 à 8 semaines, mais à une période où la question ne se posait a priori pas puisqu'elle intervient plutôt en fin d'exercice – le Conseil d'Etat a salué la possibilité que cette compétence lui soit confiée. La position du Conseil d'Etat n'est pas différente aujourd'hui. Pour assumer cette responsabilité qui doit être la sienne, le Conseil d'Etat accepterait avec plaisir si cette possibilité devait lui être à nouveau octroyée.

A l'observation que les syndicats de la fonction publique ont accueilli tièdement le dépôt du projet SCORE, en tout cas ceux qui se sont exprimés et l'exception de syndicats non majoritaires au sein du Cartel, M. Dal Busco indique que les représentants des cadres se sont déclarés favorables à ce système. Par contre, il n'a pas entendu d'autres syndicats s'exprimer officiellement à ce sujet. L'avis du Cartel a probablement couvert tous les autres. Les partenaires du Conseil d'Etat ce sont les associations représentatives du personnel et le Cartel en est une. Par rapport au fond de la question et aux griefs d'absence de négociation, il est vrai que la présentation du projet SCORE, à la toute fin de la législature précédente, a créé un certain trouble. Quand le Conseil d'Etat nouvellement élu a repris ce dossier, il y avait beaucoup de critiques, notamment sur l'absence de transparence, et cela a pris près d'une année pour savoir de quoi on parlait et essayer de calmer le jeu. Ensuite, M. Dal Busco a lui-même signé un accord avec les associations représentatives du personnel pour discuter à fond de ce dossier, faire preuve de toute la transparence requise et essayer de désamorcer cette critique de fond qui prévalait à l'époque. Par contre, M. Dal Busco leur avait clairement dit, au nom du Conseil d'Etat, que SCORE est un projet de la législature et qu'il devrait être déposé suffisamment tôt avant la fin de la législature. Il était prévu de la faire au début 2017, ce qui laissait 2 ans à disposition entre le début des discussions avec les associations représentatives du personnel et le dépôt d'un projet de loi. Dès le début, le Conseil d'Etat a indiqué vouloir répartir ce temps à disposition en consacrant une année aux discussions avec les associations représentatives du personnel et une année à la phase parlementaire. Les discussions ont finalement duré 2,5 ans et, à leur terme, le Cartel a dit qu'il ne voulait pas de ce système. Malgré tout le travail qui a été fait, on s'est alors trouvé dans la même situation qu'au début du processus avec des syndicats disant qu'ils ne voulaient pas de ce système, que celui-ci est obscur, etc. Le Conseil d'Etat a alors dit stop et il a travaillé le projet de loi pour pouvoir le déposer devant le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat était prêt à le faire déjà entre fin 2016 et début 2017, mais la question de la CPEG s'est alors invitée

dans le débat et le Conseil d'Etat a considéré qu'il y avait un degré d'urgence et d'importance pour la caisse de pension qui était supérieur au projet SCORE. Il a donc mis la priorité et les ressources sur la CPEG. Cela s'est traduit par 15 à 20 séances avec les représentants syndicaux concernant la CPEG. En septembre 2017, le Conseil d'Etat a alors déposé la loi sur la CPEG, puis, peu après, le projet de loi sur SCORE. Le Conseil d'Etat estime avoir laissé le temps au temps pour permettre les discussions et les explications, mais à un moment donné il est arrivé au constat que tout ce travail n'a pas servi à grand-chose. Comme le Conseil d'Etat s'était engagé auprès du Grand Conseil à déposer ce projet et qu'il y avait une certaine insistance de la part du parlement, il a donc procédé de la sorte. M. Dal Busco pourrait d'ailleurs dire la même chose s'agissant des discussions sur la CPEG et du grand nombre de séances qui y ont été consacrées avec les associations représentatives du personnel pour arriver à la position du Cartel que les commissaires connaissent. Le Conseil d'Etat fait son travail avec humilité et de bonne foi. A un moment donné, quand il y a des délais – personne ne contestera le délai de juin 2018 concernant la CPEG – le Conseil d'Etat prend ses responsabilités, que cela soit sur le projet de loi sur la CPEG ou le projet SCORE.

Une députée socialiste aimerait savoir si la proposition de verser une demi-annuité a, politiquement, été choisie d'emblée par le Conseil d'Etat ou s'il avait imaginé d'autres scénarios. Elle aimerait aussi savoir si ce point avait été discuté lors des rencontres avec les syndicats. Cela aurait même pu être discuté en dehors du débat budgétaire puisqu'il y a par exemple eu le projet de loi PL 11877 visant à ce que l'Etat finance l'entier de l'annuité pour les entités indemnisées. La députée se demande si, dans ce cadre, il y a eu des négociations ou des discussions pour voir s'il était possible de donner la même annuité ou s'il y avait des possibilités de négociation quant au calcul de l'annuité.

M. Dal Busco confirme que le Conseil d'Etat a examiné d'autres variantes, y compris celle de ne pas verser d'annuité, mais il a privilégié la solution du versement partielle de l'annuité. Parmi les solutions examinées, il y avait celle de l'octroi d'une annuité versée pour les salaires inférieurs au salaire médian, comme cela avait été fait en 2015. Le Conseil d'Etat a toutefois considéré que cela pouvait créer une forme d'injustice en particulier auprès des jeunes employés à l'Etat qui pourraient progresser dans leurs annuités. Pour les collaborateurs qui sont déjà au maximum de leurs annuités, une telle décision n'a aucune conséquence sur eux. Le Conseil d'Etat estimait ainsi que le blocage de l'annuité péjore plutôt les jeunes. Il y a des avantages et des inconvénients pour chacune des possibilités et le Conseil d'Etat s'est arrêté sur la proposition qui s'est traduite par le PL 12194.

Concernant des discussions ou négociations avec la fonction publique concernant l'annuité, ces questions sont assez compliquées. D'ailleurs, il est compliqué de discuter avec les syndicats de tout ce qui tourne autour du budget lui-même. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le Conseil d'Etat a toutefois rencontré les syndicats durant l'été après la grande séance estivale au cours de laquelle le Conseil d'Etat travaille sur le budget durant 2 jours. A cette occasion, il a dit aux syndicats quelles sont les orientations du budget. M. Dal Busco précise que c'est quelque chose qui ne se faisait pas auparavant. Cela a aussi été fait parce qu'il avait des contacts réguliers et directs pour SCORE ou la CPEG avec les syndicats. Techniquement, il est difficile de faire différemment. M. Dal Busco rappelle que le Conseil d'Etat présente le budget le 15 septembre. Au préalable, celui-ci a été adopté lors de la séance du Conseil d'Etat qui a lieu une semaine avant la rentrée, le travail d'arbitrage final ayant été fait un mois auparavant. Cela ne laisse donc pas de plage pour discuter et négocier. Pour autant, le Conseil d'Etat a toujours tenu au courant les syndicats, dans le courant du printemps, lorsqu'il les voyait de manière régulière, en leur disant que l'Etat a des difficultés, que la situation budgétaire est compliquée, etc. S'agissant du souhait du Conseil d'Etat de proposer une annuité partielle, il semble à M. Dal Busco que cela a été évoqué lors de la séance estivale.

Un député EAG aimerait rappeler que, sur les 25 dernières années, l'annuité n'a, sauf erreur, été versée conformément à la loi que 10 fois.

- L'annuité a été entièrement supprimée en 1993, 1995, 2005, 2012 et 2016.
- L'annuité a été décalée de 12 mois en 1997 et de 6 mois en 1999, 2000, 2001, 2004, 2006, 2007 et 2008 (sans compensation rétroactive).
- L'annuité n'a été versée qu'aux salaires inférieurs à 86 868 F en 2015.

Le député se trompe peut-être sur une date, mais ce sont les éléments qu'il a réunis pour essayer de faire une image de la situation en termes d'annuités. On a donc une loi (prévoyant le versement intégral des annuités) qui est respectée 10 fois sur 25 ans, ce qui soulève quand même un problème par rapport au fonctionnement d'une loi si celle-ci n'est pas respectée dans la majorité des cas. Dans toutes ces modalités de non-respect ou d'entorse à la loi, on a soit suspendu totalement l'annuité, soit reporté celle-ci. En cas de report ou de versement de l'annuité 6 mois plus tard, cela n'a pas d'effet induit sur les années suivantes. Pour la première fois, le Conseil d'Etat a choisi une autre modalité qui a un effet induit important sur les années suivantes. Cela peut satisfaire dans l'immédiat la personne qui touche une demi-annuité plutôt que de se voir supprimer celle-ci. Mais cela a une incidence importante à long terme : le Conseil d'Etat l'avait chiffrée lorsqu'il s'agissait du projet de loi sur

le versement complet des annuités aux entités subventionnées. On pourrait refaire cet exercice et on arriverait à des centaines de millions de francs au bout de 20 ans en multipliant cette économie faite par l'Etat et cela le préoccupe. En effet, on est en train d'introduire dans la loi quelque chose qui serait une modification de la grille salariale. La demi-annuité est une nouveauté, mais si cette mesure devait être appliquée à plusieurs reprises, cela voudrait dire que la loi avec la grille des salaires et les annuités serait vidée de son sens. Le Groupe EAG est opposé à ce projet de loi PL 12194, mais il aurait trouvé plus correct de reporter de six mois le versement d'une annuité qui aurait été donnée dans les 6 derniers mois de l'année. Pour l'année en question, cela aurait été la même enveloppe, mais sans incidence sur 2019, 2020, 2021. Il faut constater qu'il s'agit de la logique consistant à contenir les charges sur le moyen terme en vue de l'introduction de PF17.

M. Dal Busco a essayé d'expliquer le fait que le Conseil d'Etat a cherché différentes variantes, dont celle du report de 6 mois, et a choisi cette solution qui n'a effectivement jamais été pratiquée auparavant.

Un député socialiste rappelle que l'année où le Conseil d'Etat a obtenu la compétence en matière d'annuités est celle où il n'y a eu qu'une seule voix en faveur du projet de budget de M. Dal Busco. Il n'est donc pas certain que cela était un très bon signal pour la suite. Il demande si le Conseil d'Etat a présenté cette formule de demi-annuité au Cartel, mais sans négocier avec lui ni obtenir d'accord de sa part pour cette solution.

M. Dal Busco confirme que cela a été présenté aux syndicats. Cela étant, si le Conseil d'Etat avait la compétence de décider ou non du versement de l'annuité, il l'apprécierait à sa juste valeur. Il serait content avec cette possibilité qui lui serait donnée. Si le Conseil d'Etat avait la possibilité d'en discuter, dans le cadre des discussions qu'ils ont lieu tout au long de l'année avec les associations représentatives du personnel, ils pourraient parler de cet élément comme d'autres éléments, sachant que le Conseil d'Etat aurait la marge de manœuvre de pouvoir le faire. En l'occurrence, on pourrait anticiper ces discussions et ensuite venir les soumettre au Grand Conseil. Il faut bien voir que, si quelque chose avait été discuté avec le Cartel et approuvé par ce dernier, il faudrait encore que le Grand Conseil soit d'accord de suivre lesdites négociations. Il faut également savoir que, du point de vue du Cartel, il est difficile de négocier l'absence d'octroi d'une annuité sachant que le dernier mot à ce sujet revient au Grand Conseil. Le système actuel fait que les négociations et discussions entre partenaires sociaux ne peuvent avoir lieu parce qu'il y a un troisième acteur, le Grand Conseil, qui a le dernier mot.

Le député socialiste relève que le Grand Conseil a déjà pu montrer son attachement au partenariat social en « *nouant la gerbe* », p.ex. en votant une

loi correspondant à un accord consacrant le partenariat social, notamment concernant les questions d'horaires d'ouvertures des magasins. Le Grand Conseil est tout à fait prêt à faire confiance aux acteurs qui ont signé un accord entre partenaires sociaux. En l'occurrence, si le Conseil d'Etat venait dire que la décision de verser la demi-annuité a été prise en accord avec le Cartel, une bonne partie des commissaires, à part peut-être pour une question de posture politique, considéreraient le projet de loi de manière complètement différente. Cela change complètement la donne s'il y a un accord. Si le Conseil d'Etat n'en a même pas discuté et que c'était à prendre ou à laisser, il s'est mis lui-même dans une mauvaise posture dès le départ.

Un député MCG constate qu'il y a eu pas mal de fantaisies autour de l'annuité qui est normalement prévue par la loi. Son versement partiel ou différé est en partie utilisé comme une variable d'ajustement. Cela pose toutefois un problème fondamental. Ce n'est pas en faisant un amendement à la sauvette qu'on va régler le problème. La question est qu'il faudrait véritablement avoir une grille salariale et des annuités réalistes et que l'on puisse payer. Il a l'impression que l'Etat de Genève s'achète une bonne voiture, mais qu'il n'a pas les moyens de mettre de l'essence ou qu'il essaie de faire de petites économies en ayant des pneus lisses. Cela donne une impression désagréable du point de vue des députés. Par rapport au système existant, on pourrait exceptionnellement surseoir à ce mécanisme, mais il faudrait vraiment que cela soit une exception, or on se trouve dans une situation où cela devient la règle. Cela conduit à une situation où une seule députée approuve le projet de budget. Globalement, il faut réfléchir à un système SCORE, ou un équivalent, qui soit un modèle réaliste et se donner les moyens de cette politique. Par rapport au projet de budget, le Conseil d'Etat se dit que l'Etat n'a pas les moyens de payer une annuité complète, mais il a quand même les moyens d'augmenter les effectifs de l'Etat de 315 ETP, soit 2% d'augmentation. Autrement dit, une petite coupe va être faite au niveau de l'annuité pour permettre d'engager davantage de personnel. C'est un choix politique, mais il est difficile de suivre le Conseil d'Etat. Il est vrai que, si chacun devait faire son propre budget de l'Etat, on arriverait à des résultats très différents. Cela dérange beaucoup le groupe MCG que le nombre de nouveaux ETP ait été développé de manière importante (+2%) et que l'on dise dans le même temps à la fonction publique de se serrer la ceinture avec une demi-annuité.

M. Dal Busco est d'accord que l'Etat de Genève est une grosse cylindrée et que, pour la faire avancer, il faut lui fournir du carburant. Concernant l'augmentation des ETP, le député MCG a raison. Il y a des augmentations directes, mais aussi de manière indirecte via les subventions, notamment dans



le social et de la santé. Des moyens supplémentaires ont ainsi été donnés à l'IMAD ou aux HUG pour faire fonctionner des nouveaux bâtiments. Les départements en charge de ces politiques publiques ont indiqué qu'il fallait des moyens supplémentaires pour engager le personnel. Le Conseil d'Etat doit nouer la gerbe et trouver un équilibre pour présenter ce budget. M. Dal Busco partage l'avis du député MCG pour la création de postes dans les domaines cités, mais le Conseil d'Etat a une responsabilité pour soutenir le projet qu'il a déposé. Si on regarde de manière précise où sont les augmentations de postes, cela permet d'avoir un certain nombre d'explications.

Une députée Verte revient sur l'amendement proposé par son collègue PLR. Etant donné que M. Dal Busco a dit que le Conseil d'Etat est favorable au transfert de cette compétence, elle aimerait savoir pourquoi cela n'a alors pas été intégré dans le projet SCORE. Par ailleurs, quoi qu'il arrive, le Conseil d'Etat devrait passer par le budget. S'il négocie avec la fonction publique et qu'il décide de verser l'annuité entière et que le Grand Conseil décide ensuite de modifier la ligne 30, le Conseil d'Etat devra soit revenir sur sa promesse de verser l'annuité, soit faire l'économie ailleurs et il ne sera certainement pas facile de trouver 30 à 40 millions de francs ailleurs dans le budget. Même en ayant la capacité de décider de verser ou non l'annuité, le Conseil d'Etat resterait dépendant du vote du budget par le Grand Conseil.

M. Dal Busco est d'accord avec la remarque de la députée, mais cela permettrait d'éliminer la situation paradoxale de triangulation qui existe actuellement. Même avec ce transfert de compétence, le Grand Conseil aurait la latitude, par le vote du budget, de définir le montant alloué en nature 30 pour les frais du personnel. Toutefois, cela simplifierait quand même le processus de manière importante, tout en concrétisant ce que les députés demandent à juste titre au Conseil d'Etat, c'est-à-dire de faire preuve d'ouverture, de discussion et de partenariat social avec leurs collaborateurs. Cela éliminerait un élément complexe et même un peu contradictoire avec la situation que le Conseil d'Etat doit gérer. La députée a également raison d'indiquer qu'aucun changement n'est prévu sur ce point dans le projet SCORE. Celui-ci s'est concentré sur l'introduction d'un nouveau système touchant à la rémunération. Il s'agit de moderniser le système de fixation des rémunérations. Le Conseil d'Etat a indiqué que la grille elle-même était sortie de la loi pour la mettre dans un règlement. Il assume ainsi le souhait de bénéficier de cette latitude, mais il n'a pas touché aux mécanismes salariaux. Il propose par contre de modifier la progression des annuités, répondant ainsi à une demande des syndicats de linéariser la progression des annuités et de ne plus le faire en deux phases comme cela existe actuellement. Pour le Conseil d'Etat, il n'y a aucun souci à prévoir ce transfert de compétence. Honnêtement, il aurait pu le faire, mais il

a estimé que la proposition de sortir de la loi la grille et l'échelle de traitement de la loi était déjà une souplesse supplémentaire dont il souhaitait pouvoir bénéficier. Cela étant, si cela va plus loin, le Conseil d'Etat sera ravi de pouvoir le faire.

Un député PLR indique qu'il participe pour la première fois à cette discussion sur la revalorisation des salaires de la fonction publique. Ce qui l'étonne toujours c'est que, quand on parle de cette revalorisation sous forme d'annuités, il semble que l'Etat vit en vase clos. Dans le secteur privé, on tient compte de la conjoncture, de la situation économique ou de la situation de branche, tandis que l'Etat semble vivre en dehors de cette réalité. Il aimerait donc savoir s'il a été tenu compte de la situation actuelle, notamment conjoncturelle, du canton de Genève dans la proposition de verser une demi-annuité.

Au niveau du partenariat social, malgré toutes les séances que le Conseil d'Etat a avec le Cartel, il faut être deux pour négocier. Il a quand même l'impression qu'on est devant un partenariat social fictif. Les commissaires ne peuvent pas sentir la qualité des contacts que le Conseil d'Etat a lors de ses séances avec le Cartel. L'essence du partenariat social en Suisse est de négocier et, suite au résultat des négociations, les partenaires reviennent vers leur base (le Grand Conseil dans le cas du Conseil d'Etat). Le député ne veut pas faire de reproche, mais ces 4 dernières années démontrent que le Conseil d'Etat n'a peut-être pas réussi à créer ce climat de confiance avec ses partenaires. Il estime aussi que, dans la situation actuelle, cela ne serait pas une catastrophe de ne pas accorder d'annuité par rapport à ce qu'il se passe dans l'économie privée.

M. Dal Busco confirme que le Conseil d'Etat tient bien compte de la réalité, sinon il n'aurait pas proposé ce projet de loi. Dans l'appréciation de la situation, le Conseil d'Etat a également tenu compte du fait que l'inflation est très faible et que, même avec une demi-annuité, il y a une progression réelle des salaires de la fonction publique cantonale par rapport à la situation, notamment au renchérissement, ce qui n'est pas le cas d'autres secteurs de la fonction publique et, surtout, par rapport au secteur privé. C'est bien la pondération de tous ces facteurs qui a conduit le Conseil d'Etat à faire cette proposition de demi-annuité.

Concernant la question de savoir s'il ne s'agit pas d'un partenariat social fictif, quand, après avoir proposé au parlement et au contribuable de faire des sacrifices financiers notamment en lien avec la CPEG et SCORE, lorsque les représentants du Cartel, et en particulier la personne que la commission va recevoir dans un moment, disent vivre cela comme une déclaration de guerre, M. Dal Busco a l'impression d'être un extraterrestre. Le Conseil d'Etat a fait

des dizaines de séances sur la CPEG et sur SCORE avec les syndicats et, à la fin du processus, on lui dit qu'il a déclaré la guerre. M. Dal Busco a aussi des doutes sur la fiabilité et sur la bonne foi. Concernant la confiance, il faut constater que l'on discute avec des gens qui estiment que vous leur déclarez la guerre, ce qui n'est pas une expression de confiance. M. Dal Busco a des doutes et il aimerait bien pouvoir faire en sorte qu'ils soient dissipés, mais ce n'est pas le Conseil d'Etat qui utilise un vocabulaire belliqueux alors que, de toute évidence, un large effort est fait par l'employeur et va être demandé au contribuable. Cela affecte M. Dal Busco. La délégation du Conseil d'Etat a passé des heures à rencontrer les syndicats et il est prêt à le faire encore longtemps, mais il faut constater qu'ils ont parfois l'impression d'avoir un peu perdu leur temps, notamment en entendant de telles affirmations. Pour autant, cela ne les empêchera pas de continuer à discuter avec les personnes qui sont censées représenter l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Un député EAG note qu'il y a une grille salariale à l'Etat et que celui qui choisit de s'y engager regarde cette grille salariale. Ce ne sont toutefois pas des augmentations de salaire, mais une progression dans la carrière qui fait qu'on gagne moins au début et davantage à la fin. C'est ainsi que le système a été construit. Il faut comparer cela avec le secteur privé où quelqu'un entre parce qu'on lui offre un certain salaire et non parce qu'il y avait une grille dans son contrat d'embauche indiquant ce qu'il allait gagner dans 10 ans. Si la volonté est de supprimer cette différence, il faut supprimer la progression salariale et l'assumer. Il ne faut pas présenter une progression salariale et ne pas la servir année après année en disant qu'on ne va pas la faire puisque cela n'a pas été fait dans le privé. Il ne faut pas non plus peindre le diable sur la muraille en matière de négociations dans le privé. Dans l'industrie horlogère, une convention vient d'être signée entre UNIA et la convention patronale qui accorde une augmentation de 0,5% due au renchérissement. L'industrie horlogère suisse se trouvait en difficulté et elle verse maintenant la compensation du renchérissement. Le député estime qu'il ne faut pas non plus peindre une image dramatique du secteur privé et inviter l'Etat à se mettre au diapason parce qu'il y a des négociations qui ont lieu et qui sont sans doute difficiles comme celles menées entre le Conseil d'Etat et les syndicats de la fonction publique, mais qui aboutissent à des résultats dans le secteur privé.

### **Audition de MM. Marc Simeth, président, et Patrick Flury, du Cartel intersyndical**

M. Simeth indique que, sur ce dossier, la position du Cartel est claire : tout le monde est d'accord pour imaginer que les employés de l'Etat attendent que les mécanismes salariaux soient simplement appliqués année après année. Un

tableau montre que le mécanisme salarial des annuités n'est pas appliqué de manière régulière au fil des années. En 2015, ce sont les salaires inférieurs au salaire médian qui avaient eu une annuité; en 2016, il n'y a pas eu d'annuité; en 2017, il y a une annuité; pour 2018, c'est une demi-annuité qui est prévue, ce qui est une nouveauté. Mais la fonction publique aimerait bien que l'annuité soit respectée et donc pleine en 2018.

S'agissant de la demi-annuité, ils ont demandé à M. Tavernier de leur expliquer ce que cela veut dire concrètement, si elle est indexée et si elle entrera dans les annuités comme toute annuité prévue ou si c'est une indemnité sur une année et que les employés de l'Etat retomberont en 2019 au niveau de l'annuité de 2017. La même question a aussi été posée à M. Longchamp et à tout le monde et ils ont obtenu une réponse différente à chaque fois.

Le Cartel aimerait également savoir où en est le PL 11877 qu'il soutient et qui traite des annuités pour les entités subventionnées. Les commissaires connaissent le problème de l'annuité avec le secteur subventionné qui revient année après année dans les budgets où l'on se rend compte que les secteurs subventionnés n'arrivent simplement pas à suivre et doivent faire des économies dans le fonctionnement, au niveau du matériel et finalement partout. On arrive à la situation actuelle, comme à l'IMAD ou dans d'autres secteurs.

### ***Réponses aux questions des commissaires***

Un député socialiste remercie M. Simeth pour ses explications car elles permettent de constater que cela ne correspond pas à ce que le Conseil d'Etat a raconté. Il aimerait savoir quand le Conseil d'Etat a annoncé au Cartel son choix de verser une demi-annuité.

M. Simeth répond qu'ils l'ont appris au moment de la présentation du projet de budget 2018, en septembre, précisément dans cette même salle de l'Alabama. Cela fait depuis 2015 et leurs manifestations dans la rue que le Cartel explique au Conseil d'Etat que, même s'il n'a pas à demander la bénédiction des syndicats pour un projet de budget, ils pourraient peut-être essayer de discuter en amont, à partir du mois de février jusqu'au mois de juin, pour pouvoir discuter des soucis, des problèmes de postes ici ou là, ce qu'il serait possible de donner ou lâcher, etc. Cela serait une manière intelligente de procéder et après on arriverait peut-être à se mettre d'accord sur quelque chose plutôt que d'apprendre le versement d'une annuité au moment de la présentation du budget dans la salle de l'Alabama. Cela fait trois ans que le Cartel demande des discussions et qu'ils puissent participer un peu à cela.

S'agissant du PFQ, le député socialiste a lu que le Conseil d'Etat devait soumettre des propositions aux associations représentatives du personnel. Il aimerait savoir ce qu'il en est.

M. Simeth indique que ces mesures leur seront annoncées le 6 décembre 2017, lors de la rencontre prévue avec la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, pour une entrée en matière en 2018, c'est-à-dire trois semaines plus tard, ce qui est pas mal pour mettre les gens de bonne humeur...

M. Flury note que le Grand Conseil devrait obtenir ces informations déjà le 22 novembre 2017. Ils risquent donc de les apprendre par la presse. Concernant la question du député sur le fait de négocier et discuter, ils ont eu la chance d'avoir vu un magistrat PLR qui leur a expliqué en termes très simples quelles sont les trois phases du discours : rencontrer, discuter et négocier. Rencontrer, c'est dire bonjour et au revoir. Discuter, c'est parler du temps qu'il fait. Négocier c'est quand on discute vraiment du morceau de gras et ça fait longtemps que M. Flury ne l'a plus vu.

Un député EAG constate que les personnes auditionnées sont un peu agacées par la manière dont se déroulent les échanges avec le Conseil d'Etat. Il faut en prendre acte et essayer de comprendre ce qui est en train de se passer. Précédemment, il a évoqué le problème du versement de ces annuités qui sont données une année et ne sont pas données une autre année : il demande si, dans la fonction publique, les annuités comme les classes de traitement ne font pas partie du salaire. Parfois autour de la table, les commissaires ont l'impression que c'est en fait une augmentation de salaire qui est concédée si la situation de l'entreprise est bonne et que, si elle n'est pas bonne, elle n'est pas concédée. Le député comprend que, quand on s'engage à l'Etat, on a son salaire de départ, mais aussi une grille salariale en principe établie pour un certain nombre d'années. Si tel est le cas, il y a une rupture de confiance à partir du moment où l'employeur ne tient pas les engagements qui ont été présentés comme des engagements légaux à l'égard de son personnel. Le député EAG aimerait une confirmation sur ce point parce qu'il sent que cette colère est liée à une absence de bonne foi dans l'attitude de l'employeur par rapport aux employés de l'Etat.

Le député EAG a une question par rapport au renchérissement : il est certes minime mais, dans le secteur de l'horlogerie, ils viennent de signer une convention pour qu'un demi-pour cent d'adaptation au renchérissement soit accordé au personnel. Il demande s'il y a eu des discussions avec le Conseil d'Etat en termes de compensation d'un renchérissement qui est faible, mais qui existe.

M. Flury répond à la première question en rappelant qu'il y a eu un changement de loi sur le traitement. Avant l'introduction du 13<sup>e</sup> salaire, en plus

du salaire versé sur 12 mois, il y avait une prime de fidélité, l'annuité et l'indexation qui étaient négociables. Avec l'introduction du 13<sup>e</sup> salaire, l'annuité a intégré le mécanisme salarial standard. Les annuités sont ainsi dues chaque année de par la loi. Cela fait partie du paquet négocié. Le seul élément à avoir été sorti du système est l'indexation au coût de la vie.

M. Simeth indique, en réponse à la deuxième question que le Conseil d'Etat ne discute pas avec eux. Il n'y a aucune discussion. Depuis que M. Simeth est à la tête du Cartel – son prédécesseur, M. Flury, pourra le confirmer –, il n'a reçu qu'un seul coup de fil en 2016, mais ce n'était pas sur un sujet chaud. Pour le reste, il n'y a jamais eu un essai de discussion ou de dialogue. Ils sont à chaque fois mis devant le fait accompli. Cela donne des projets comme SCORE. De la manière dont cela a été fait, c'est juste un affront pour la fonction publique. On discute dans un coin et on ne met pas les associations professionnelles dans les discussions, on cache les mécanismes et après on leur dit que « *c'est ça* ». Cela donne tout ce temps qu'on perd, toutes ces discussions et toutes ces tensions. On ne connaît ainsi pas les grilles salariales qui ne figureront plus dans la loi, mais on sait quelles sont les populations qui vont être touchées. M. Simeth pense notamment aux policiers pour qui il est prévu une baisse de salaire de 9 à 10%. M. Simeth aimerait juste que les gens se rendent compte de ce que ce genre d'attitude et de traitement veut dire de la part de l'employeur. Année après année, on donne une annuité, on ne la donne pas ou on donne une demi-annuité. La fonction publique se demande quel est ce cirque. Il faut avoir un peu de respect pour les employés de la fonction publique qui sont au front et qui font le boulot. Ils ne demandent pas grand-chose d'autre. Ensuite, si on leur explique et qu'on leur démontre les choses, ils ne sont pas stupides. Ils discutent et ils peuvent bien accepter. Il est possible de trouver un compromis et accepter peut-être 2 ou 3% de baisse de salaire pour une raison ou une autre, mais cela nécessite de démontrer pourquoi on en est arrivé à cela. Là, le Conseil d'Etat ne dit rien. C'est pareil pour les annuités. Une année, elle est versée. L'année suivante, elle ne l'est pas. Le Conseil d'Etat vient expliquer que c'est pour des questions budgétaires ou pour d'autres raisons, mais il y a une loi qui fait que les annuités devraient être versées année après année. Il n'y a pas de raison que cela change. Les gens prennent très mal le fait que cela ne soit pas le cas. M. Simeth a des collègues qui ont commencé en tant qu'enseignant, il y a 10 ans, et ils doivent être à peine à 4 annuités. Ce n'est pas normal. En revanche, ceux qui ont commencé dans les années 80 sont arrivés très rapidement à leur 22<sup>e</sup> annuité et ils sont maintenant au maximum. Maintenant, c'est un chemin de croix pour y parvenir et ce n'est pas normal. Ce n'est pas respectueux pour les employés de l'Etat et ils le ressentent fortement.

Le député EAG aimerait savoir si le Cartel n'a aucune information sur les mesures structurelles qui vont être prises dans le cadre du PFQ et s'il est exclu ou non que certaines d'entre elles aient une incidence salariale.

M. Simeth indique qu'ils ont appris, ici même, que des mesures structurelles accompagneraient ce projet de budget, mais elles n'ont pas été détaillées. Lors de la séance suivante avec la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, il leur a été expliqué que la péréquation financière intercantonale posait problème et que le Conseil d'Etat allait essayer de trouver de nouvelles recettes en faisant baisser la participation du canton de Genève. Il a également été question d'agir au niveau des communes. Autrement dit, le Conseil d'Etat a parlé de nouvelles recettes, mais il n'a rien dit de ce qui allait tomber sur les employés de l'Etat.

Un député PLR indique avoir été élu comme législateur et son travail est de faire en sorte que les lois puissent parfois être modifiées, y compris la B 5.05 et la B 5.15. Aucune loi n'est immuable. Il signale que la commission des finances a entendu M. Dal Busco dire que, peu après la réunion du Conseil d'Etat in corpore au milieu de l'été, celui-ci avait informé les associations représentatives du personnel des discussions qui avaient eu lieu concernant le budget. Le député aimerait savoir si c'est exact.

M. Simeth confirme qu'il y a eu une rencontre le 29 juillet 2017 à laquelle il n'a pas pu participer étant donné qu'il n'était pas à Genève à ce moment. Certains de ses collègues y sont allés et cela a uniquement consisté, pour le Conseil d'Etat, à dire où il en était au niveau du budget.

M. Flury ajoute que, lors de cette rencontre budgétaire, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il y aurait quelque chose pour l'annuité, mais sans encore savoir quoi. Cela a été évoqué dans un passage « nébuleux », sans plus. Par rapport au travail de législateur du député, quand M. Flury doit expliquer l'Etat de droit aux fonctionnaires, il prend l'exemple du terrain de football. Pour qu'ils ne se fâchent pas dans le métier qu'ils font en tant que fonctionnaires, ils doivent comprendre que le législatif va déterminer la taille le terrain de football et l'Etat va déterminer la manière de jouer sur ce terrain. Le but est que la balle soit toujours au centre du terrain de foot et jamais à l'extérieur. En effet, quand on est à l'extérieur, on est devant le juge. Si le terrain de foot est trop petit, on le modifie, on adapte la loi ou, si les règles sont trop souples, on va modifier les règles du jeu. Durant toute leur vie professionnelle à l'Etat, ils vont jouer à cela. Les fonctionnaires ont un terrain de foot qui s'appelle le logement, le social ou autre, mais où le terrain bouge en permanence. Le seul métier qu'ils ont est de s'assurer que les règles soient respectées et que la balle soit au centre du terrain.

Le député PLR indique qu'il partage avec M. Simeth le doute qu'il a parfois sur les affirmations qui sont faites par le Conseil d'Etat. Il entend à la fois du côté des syndicats et du côté du gouvernement, qui se renvoient la balle, qu'ils aimeraient avoir de vraies négociations. Il constate également que, sur certains aspects, le Conseil d'Etat enfume de toute façon les syndicats parce que c'est le Grand Conseil qui a la compétence de décider. Le Grand Conseil pourrait le faire lui-même, mais c'est toujours le Conseil d'Etat qui a saisi le Grand Conseil de ces modifications relatives au versement des annuités. A partir de là, soit le Grand Conseil et les syndicats discutent pour essayer de se mettre d'accord puisque la décision revient au Grand Conseil, soit le Grand Conseil décide de transmettre un peu de pouvoir au Conseil d'Etat pour qu'il puisse se tenir à ce qu'il dit aux syndicats. Le député souhaite savoir si le Cartel y serait favorable ou défavorable.

M. Simeth rappelle que les syndicats ont mis leur annuité dans la balance en 2015 – ils ont signé des accords à ce sujet – pour avoir davantage de postes. Le Cartel est prêt à refaire pareil parce qu'il se rend bien compte de la situation, notamment à l'IMAD. Il y a de nombreux secteurs où les postes manquent et ils pourraient être d'accord de lâcher l'annuité contre des postes. Evidemment, ils tiennent à l'annuité parce qu'ils y ont droit. Toutefois, si la loi peut changer et que l'annuité est versée une année et pas l'autre, ce sont évidemment des discussions qu'il faudra avoir. M. Simeth ne peut toutefois pas prendre la décision ici que c'est ce qui sera fait. Néanmoins, étant donné qu'ils l'ont déjà fait en 2015, ils pourraient très bien le refaire si vraiment c'est une volonté. Il faudrait toutefois que toutes ces discussions ne soient pas séparées. Ce qu'ils sentent, c'est qu'il y a un front commun en train de leur arriver dessus avec des attaques venant de partout étant donné que certains sont attaqués sur leur salaire avec SCORE, mais cela touche aussi le salaire différé à travers la caisse de pension et, maintenant, l'annuité. Il manque des postes et le budget n'est pas acceptable à leurs yeux, même s'il est en déficit et que pour certains commissaires ce n'est juste pas possible qu'un budget soit en déficit. Tout cela fait partie des discussions qu'il faudrait avoir, mais pas en vitesse avant le 23 décembre alors qu'on est déjà le 15 novembre aujourd'hui. Ce ne sont pas des discussions qu'on fait en deux jours. M. Simeth a eu des discussions avec M. Longchamp, M. Dal Busco et M<sup>me</sup> Emery-Torracinta. En gros, il y a une personne avec laquelle ils parlent, c'est le président du Conseil d'Etat. M. Simeth ne sait pas quelles sont les discussions que les députés ont avec lui, mais les syndicats n'arrivent tout simplement pas à avancer. Ils n'arrivent à rien. En affaires, il est d'une dureté incroyable. M. Simeth n'a pas vu d'ouverture dans aucune des négociations qu'ils ont eues. Les commissaires savent les efforts qu'il a fallu pour arriver à l'accord de 2015 et, ensuite, le



Conseil d'Etat s'est assis dessus. Le Cartel estime qu'il aurait été possible de discuter de ces éléments plus tôt et de prendre le temps de trouver une solution. Dans une négociation, on vient chacun avec ses exigences. Celles-ci peuvent être très poussées pour le Conseil d'Etat, mais celles du Cartel peuvent aussi être assez hautes. Ensuite, il va bien falloir qu'on trouve des niveaux d'entendement et tout le monde va devoir lâcher sur certains points pour gagner sur d'autres. Le Cartel aimerait bien pouvoir le faire, mais cela n'a jamais été possible. Concernant le dernier dossier en discussion, celui de la caisse de pension, le projet de loi a été déposé et cela bouge beaucoup. C'est donc presque un peu tard pour discuter avec le Conseil d'Etat, mais il y a quand même encore deux séances pour essayer de le faire. Le Cartel a présenté au Conseil d'Etat un cahier de revendications par rapport au PL 12188, mais cela n'a débouché sur rien. Le Conseil d'Etat ne leur a pas dit qu'il est d'accord sur tel point, qu'il est prêt à négocier sur tel autre point, qu'il ne veut pas de tel aspect, etc. Les syndicats sont donc repartis avec leur cahier sans avoir rien obtenu. Il reste une séance le 20 novembre et une autre le 6 décembre 2017 lors de laquelle le Conseil d'Etat devrait annoncer les mesures qui vont tomber sur le coin de la figure des employés. M. Simeth estime que ce n'est pas sérieux. Il n'y a pas de discussions et c'est ainsi pour tout. M. Simeth veut bien que le Grand Conseil dise au Conseil d'Etat qu'il doit maintenant aller négocier avec les syndicats sur l'annuité. Ils négocieront et ils discuteront, mais il ne voit pas quand et il y a tellement d'autres choses.

M. Flury fait remarquer que le fonctionnaire ou la personne rémunérée dans le secteur subventionné ne verra pas les effets de la demi-annuité : elle est reprise par les impôts, les augmentations de charges patronales et l'augmentation des cotisations à la caisse de pension. Il ne lui reste pas grand-chose de plus après. Une annuité pleine permet non seulement que l'Etat se refasse dessus pour un bon pourcentage, permet d'alimenter la caisse de pension et les caisses sociales, permet d'augmenter le salaire espéré à la retraite et, surtout, une bonne partie part dans l'économie de proximité. A un moment donné, quand on bloque l'annuité, on est quelque part moteur de récession. C'est un peu dommage parce que tout augmente et, à un moment donné, on leur dit que, si l'Etat devient lui-même moteur de récession à travers la rémunération de ses employés, cela devient problématique. Effectivement, en négociant on pourrait dire qu'on fait un échange et qu'on prend à gauche et à droite, mais le but est quand même que, globalement, leurs salaires retournent dans le circuit économique pour faire tourner les entreprises.

Le député PLR n'aimerait pas qu'il y ait une méprise. Il ne pense pas que l'annuité soit le plus mauvais des systèmes pour la fonction publique. D'ailleurs, si les syndicats peuvent entendre le député sur d'autres fronts, ils

ne l'ont jamais entendu attaquer les annuités. Simplement, il s'interroge notamment par rapport à l'expérience de 2015. Il estime que l'élément déclencheur du courroux des syndicats, à l'époque, était le transfert de compétences. Lui-même avait plutôt estimé que le fait d'avoir cette compétence était un moyen pour les syndicats d'amener le Conseil d'Etat à la table des négociations parce qu'il en avait désormais la compétence plutôt que le contraire. C'est sur ce point que le député voulait entendre le Cartel et M. Simeth confirme plutôt ses propos sur ce point, même s'ils ont des divergences sensibles sur d'autres points.

Un député PLR note que la CPEG et SCORE sont en réalité des dossiers à part, même s'il comprend que le Cartel veut négocier le tout en même temps. Il aimerait savoir si le Cartel serait satisfait s'il n'y avait pas d'entrée en matière sur SCORE, ni sur le projet de loi du Conseil d'Etat sur la CPEG, en laissant les choses en l'état comme l'indique le communiqué de presse publié par le Cartel il y a quelques jours.

M. Simeth fait remarquer qu'ils se rendent compte, concernant la CPEG, que la situation ne va pas pouvoir durer comme ça. Par contre, concernant le remède, ils ne sont pas du tout d'accord avec le Conseil d'Etat par rapport au contenu de son PL 12188. Cela étant ils ne pensent absolument pas qu'il faut laisser les choses comme ça. D'ailleurs, leurs délégués à la caisse disent qu'il y a des difficultés. Maintenant, on est dans une période où il va y avoir un nouveau taux technique. Même si certains disent déjà qu'on connaît le taux technique et que cela va avoir tel ou tel effet, il n'y a pas eu d'annonce concrète concernant un nouveau taux technique pour l'heure. Quant au taux de couverture de la caisse, il est bien meilleur que ce que l'on pouvait penser. On peut se demander quel sera le taux de couverture à la fin de l'année, mais il faut constater qu'on est légèrement au-delà de 60%, c'est-à-dire le seuil qui doit être atteint en 2020. Le cartel n'est pas devin pour savoir ce qu'il va se passer l'année prochaine. On sait néanmoins qu'il y a toute une partie de poker menteur. Ce que M. Simeth veut dire c'est que, ce qu'ils veulent, c'est le maintien du niveau des prestations. Il est vrai qu'ils ont aussi des ayatollahs chez eux qui ne veulent pas entendre parler d'autre chose, qui ne veulent pas rien changer. On pouvait cependant en discuter si on était venu les voir et qu'ils avaient eu des vraies négociations depuis janvier, mais seule une voie a été étudiée et elle n'a même pas été négociée. Les syndicats ont reçu des informations et c'est tout ce qu'ils ont pu faire. Ils n'ont jamais eu le temps de le digérer. Il faut se rendre compte qu'ils ne sont pas des spécialistes et qu'ils ne sont pas entourés d'experts comme l'est le Conseil d'Etat. C'est pareil pour SCORE. Depuis la signature du protocole d'accord en juillet 2015, ils ont parlé avec M. Dal Busco et ils ont bien compris qu'il voulait que les cadres soient

mieux rémunérés pour faire venir du privé des gens de talent dont la fonction publique a besoin. M. Dal Busco a également dit que la grille SEF était dépassée et qu'il y avait de nombreuses petites indemnités qu'il fallait revoir et moderniser. M. Simeth n'est pas contre une modernisation ni contre le fait de favoriser les talents du privé pour qu'ils puissent venir à l'Etat, mais pas de la façon dont cela a été fait, c'est-à-dire dans le secret. Finalement, on se rend compte que la plupart des petits salaires vont être péjorés pour que les plus hauts salaires soient favorisés. Ce genre de choses passe mal, surtout quand on est mis devant le fait accompli. M. Simeth ne veut pas que les choses restent en l'état, même s'il peut très bien vivre avec la grille SEF. Cela étant, il peut comprendre qu'il faut la moderniser, mais il faut alors refaire le travail et en collaboration avec les syndicats. Il faut le faire bien et pas de la manière dont cela a été fait. Par rapport à ce qui est proposé en l'état, M. Simeth préfère en rester là où en est. Par contre, si on est d'accord de véritablement reprendre le travail et d'arriver à quelque chose, M. Simeth est le premier à être d'accord pour y aller. M. Simeth sait qu'ils ne gagneront pas sur tout parce que c'est bien cela une négociation, mais au moins ils auront un choix. Là, ils n'ont jamais eu de choix. C'est franchement vexant et c'est ce qui les exaspère et M. Simeth peut dire que c'est en train de monter. Il fait par ailleurs remarquer qu'ils n'ont toujours pas compris le mécanisme de la demi-annuité.

M. Flury relève que la question posée à tout à l'heure est de savoir si le Cartel est d'accord sur le diagnostic et sur la manière de remédier. Par rapport au fait qu'il y a un seul diagnostic et un seul traitement possible, ce qu'ils aimeraient bien, c'est avoir une option différente pour avoir le choix du traitement. Que cela soit sur la CPEG, les grilles de salaire ou les fonctions à l'Etat, ils sont d'accord sur le diagnostic, mais s'il n'est pas possible d'avoir d'autres avis sur la méthode pour y remédier, on se trouve dans un cul-de-sac. Pour pouvoir faire un choix, il faut avoir l'opportunité de discuter et de pouvoir évaluer le pour et le contre de chacune des deux options et faire ensuite un choix. Si on dit d'office que c'est comme ça et que, quoi qu'il soit mis sur la table, c'est ce cap qui est visé. Si, peu importe la tempête qui arrive et l'avis des experts autour de la table, le bateau continue dans la même direction, il n'y a alors plus de discussion.

Un député PDC comprend que M. Flury et M. Simeth sont désabusés, mais il aimerait comprendre leurs rapports avec le Conseil d'Etat. Dans le cadre des conventions collectives de travail, on discute pour trouver une formulation. Ensuite, on retourne devant la base, on essaie de comprendre et de faire remonter l'information, etc. Une négociation démarre de cette manière. Cet après-midi, le député a entendu que le Conseil d'Etat dire que les discussions étaient relativement ouvertes sur SCORE et les représentants du Cartel sont

maintenant en train de dire qu'il n'y a pas eu de discussion du tout. Il demande s'il y a eu des discussions à sens unique ou si, à un moment donné, les syndicats n'arrivent pas à se faire entendre auprès du Conseil d'Etat. Il aimerait avoir davantage d'éléments pour mieux comprendre leurs rapports avec le Conseil d'Etat, comme le rythme des réunions, l'existence d'un ordre du jour, la manière dont les choses sont mises en place, etc.

M. Simeth explique que le protocole d'accord sur SCORE a été signé en 2015. Il était prévu en 4 phases. Dans la première phase, il s'agissait d'étudier la grille des fonctions. La deuxième phase concernait la grille des salaires. La troisième phase consistait en une boucle de rétroaction pour ajuster les éventuels problèmes. La quatrième phrase concernait les indemnités et la pérennité du système. Les discussions ont donc commencé sur la phase 1. En fait, la méthode de GFO a consisté à prendre quelques fonctions et, sur cette base, ils ont placé les autres fonctions un peu en fonction du vent. Tout cela semblait très peu scientifique. C'est ce que les syndicats ont découvert au fil de leur travail d'étude de cette grille de fonctions. Pendant une année, trois personnes sont allées rencontrer les gens de l'OPE qui avaient appliqué la méthode GFO pour les employés de l'Etat de Genève. Il y a eu peut-être une séance toutes les deux semaines avec des échanges d'informations, des remarques, des retours, etc. La phase 1 a pris fin après une année de travail. Au même moment, le travail commençait sur la grille salariale. Le Cartel a écrit un courrier au Conseil d'Etat, que M. Simeth tient à disposition des commissaires, avec quelques remarques et quelques demandes considérant que c'était opaque, qu'ils n'avaient pas le détail des choses et qu'ils ne comprenaient pas pourquoi certaines fonctions ont ceci et d'autres ne l'ont pas. Ils ont fait le travail de s'autoévaluer comme GFO l'avait soi-disant fait et ils sont toujours arrivés avec plus de points que GFO leur avait donnés. Les gens ne comprennent donc pas comment un enseignant peut se retrouver en classe 12 alors que pour la plupart des enseignants, quand on regarde un peu les critères, on se retrouvait en classe 14, 14,5 ou 15. Forcément, on se met toujours un peu plus soi-même, mais il y a quand même des différences criantes et très bizarres. Quand ils ont fait remarquer cela dans un courrier au Conseil d'Etat en octobre, ils ont attendu jusqu'en décembre la réponse. Ce qui est aussi détestable avec ce Conseil d'Etat, c'est qu'il ne répond jamais par écrit à aucun courrier. M. Simeth comprend bien pourquoi. Il s'agit de ne pas laisser de traces, mais on n'est plus à l'époque de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale. On n'est pas non plus dans une guerre d'espions. M. Simeth prend du temps pour écrire un courrier et il aimerait bien avoir une réponse écrite. Il pense que les syndicats méritent cela, mais ils ne l'ont jamais eu. Oralement, il leur a été expliqué que cela commençait à bien faire, que cela faisait 7 ans que SCORE,

etc., que les syndicats ne voulaient pas avancer et que cela ne servait donc à rien d'aller plus loin parce que ceci, parce que cela. Le Conseil d'Etat s'est ainsi assis sur le protocole d'accord de 2015. Il n'a jamais répondu aux syndicats, si ce n'est oralement en disant que cela suffisait, alors que les syndicats posent uniquement des questions et qu'ils indiquent bien dans leur courrier qu'ils veulent continuer. Voilà, où en sont les choses et c'est comme ça tout le temps. A un moment, il faut quand même un peu prendre les choses comme elles sont. Même si les syndicats ne vont pas lâcher sur certains points, quand ceux d'en face coupent court aux discussions de cette manière, cela ne va pas. Ensuite, il ne faut pas que le Conseil d'Etat vienne dire qu'il voulait négocier.

Un député UDC constate que ce n'est pas si simple, ni si clair que cela. Il a été surpris d'entendre que les syndicats attendent de connaître le sens de la demi-annuité. L'annexe 2 du projet de loi indique que « *la réduction de moitié de l'annuité 2018 a pour effet de diminuer les charges de l'Etat de 20,3 millions de francs en 2018, et de 4,1 millions de francs en 2019 (nature 30 + 36)* ». Il aimerait donc savoir pourquoi cette explication ne suffit pas aux syndicats.

M. Simeth répond qu'ils comprennent bien qu'une demi-annuité coûte moins cher d'une annuité pleine et que, dans le cadre d'un budget déficitaire, il s'agit de trouver quelques sous par ci et par là. Pour autant, ils n'ont pas compris comment cela se met en place. Personne n'a pu leur répondre, ni M. Dal Busco, ni M. Longchamp, ni M. Tavernier, ni M. Bouzidi.

M. Flury indique qu'il y a un souci. La fonction publique dépend de l'impôt. Elle est financée par l'impôt. Aux subventionnés, on verse une manne financière tirée de l'impôt et ils peuvent plus ou moins générer des rentrées financières supplémentaires en fonction de leurs métiers. Certaines institutions subventionnées sont largement autonomes financièrement et ils ont leurs propres mécanismes salariaux. Toute une partie du secteur subventionné dépend toutefois des contrats de prestations avec l'Etat et, quand on leur demande d'appliquer une demi-annuité, ils ont déjà un problème pour la financer. Ensuite, il s'agit pour eux de savoir ce qu'il faut grignoter pour financer celle-ci. On se retrouve ainsi avec un problème qui est plus important et plus impactant pour le secteur subventionné que pour la fonction publique. Une demi-annuité est un véritable casse-tête pour le secteur subventionné. Une annuité pleine est quelque chose qu'on arrive à faire, mais par le fait qu'elle n'est pas entièrement financée par l'Etat pour le secteur subventionné, ils se retrouvent avec des problèmes pour gérer le système. A un moment donné, on va se retrouver sans bras ni chocolat pour la fonction publique et cela sera dramatique.

Un député MCG a entendu qu'il serait très difficile techniquement de faire une demi-annuité parce que ce n'est pas évident à calculer dans beaucoup de services. Il est apparemment beaucoup plus simple de faire une annuité retardée sur 6 mois, ce qui équivaut à une somme plus ou moins correspondante. Le seul inconvénient de ce système pour le Conseil d'Etat à long terme, c'est qu'il n'y a pas de baisse de l'annuité dans les années suivantes. Si on fait la demi-annuité, il y a en revanche une baisse à long terme dans les dépenses de l'Etat. Le député se souvient également, concernant l'annuité versée en 2015 uniquement aux collaborateurs dont le salaire était inférieur au salaire médian, qu'il avait été dit que cela allait coûter 13 à 15 millions de francs. On s'est toutefois aperçu au niveau des comptes que le montant était beaucoup plus bas, à savoir 5 à 6 millions de francs, ce qui équivalait presque à la somme qu'il avait fallu mettre pour la pension du Conseil d'Etat. On voit ainsi la différence de traitement. Le député relève qu'il y a des mécanismes financiers et techniques qui n'ont pas été assez étudiés alors que c'est quand même à l'Etat de s'en préoccuper./

### **Audition de M. Jacques Folly, président de l'UCA, Union des cadres de l'administration cantonale**

M. Folly remercie la commission de l'avoir convié à cette audition. Par rapport à la proposition du Conseil d'Etat de verser une demi-annuité, l'UCA déplore que la fonction publique ne puisse pas avoir une annuité complète comme prévu par la loi. Il relève que, lors des 9 dernières années, l'annuité complète n'a été versée que 5 fois, soit 1 fois sur 2. Cela signifie que, selon les barèmes actuels, pour arriver au maximum des annuités, quelqu'un devrait travailler 30 à 40 ans dans la fonction publique, ce qui est de plus en plus rare, voire impossible dans le futur.

Le salaire des cadres et de la fonction publique en général est devenu une variable d'ajustement des excédents de charges du budget de l'Etat. C'est un élément supplémentaire, surtout dans le contexte actuel pour les postes de cadres avec les problématiques de la CPEG et la mise en place de SCORE qui est certes une évolution de salaires pour un certain nombre d'agents de la fonction publique, mais pas forcément pour les cadres intermédiaires, notamment entre les classes 23 à 27. C'est un point supplémentaire par rapport à l'attractivité de la fonction.

M. Folly trouve que cette nouvelle pratique du versement d'une demi-annuité est un peu curieuse. Si c'est une prime, comme on le constate dans le privé, ce n'est pas quelque chose d'acquis et cela pourrait être supprimé en 2019. C'est donc assez particulier comme proposition. Au niveau de la

gestion administrative d'une demi-annuité, cela risque d'être un pataquès administratif, notamment vis-à-vis des personnes qui seraient engagées l'année prochaine, aussi bien pour l'OPE que pour les aspects de la CPEG car en primauté de prestations, c'est assez compliqué quand on ajoute des demi-annuités versées à côté du salaire.

En résumé, pour l'UCA, c'est une mauvaise proposition à laquelle elle s'oppose, pour autant qu'elle puisse s'opposer à ce type de proposition. La variante serait de verser l'annuité complète, voire de verser l'annuité complète de manière différée, comme cela avait déjà été le cas en 2009. Cela serait plus simple et plus clair pour l'ensemble des cadres et de la fonction publique.

### *Réponses aux questions des commissaires*

Un député PDC relève que la commission vient d'entendre le président du Cartel et elle s'est aperçue que les discussions sont compliquées entre les partenaires sociaux. Il aimerait savoir si l'UCA participe à ces discussions de manière conjointe avec le Cartel.

M. Folly indique que l'UCA participe aux discussions de manière conjointe sur un certain nombre de dossiers. Il ne sait toutefois pas s'il y a d'autres réunions entre le Conseil d'Etat et le Cartel auxquelles l'UCA ne serait pas invitée. Il est vrai que M. Folly a instauré depuis plusieurs années des réunions en bilatéral entre les cadres et le Conseil d'Etat parce qu'ils ne sont, de loin, pas alignés sur les positions du Cartel sur un certain nombre de dossiers. Ils ont donc estimé qu'il y avait aussi des choses qu'ils devaient discuter en direct avec le Conseil d'Etat. En tout cas, pour les grands dossiers comme la CPEG, où il y a eu pas mal de groupes de travail, et la délégation aux ressources humaines, l'UCA est présente également en tant qu'association professionnelle des cadres supérieurs de l'Etat.

Le député aimerait savoir si les discussions concernant SCORE ont également été faites de manière conjointe avec le Cartel.

M. Folly répond qu'une partie des discussions relatives à SCORE ont été faites ensemble puisqu'il y a une année à une année et demie de réunions. Les cadres supérieurs n'ont de loin pas autant de disponibilité que les membres du Cartel, et l'UCA avait donc mandaté un cadre supérieur à la retraite qui a suivi ces discussions pour eux et qui rapportait régulièrement au comité.

Le député demande si les membres de l'UCA ont le sentiment d'être écoutés dans ces discussions et s'ils ont la liberté de poser des questions et d'avoir des éléments de réponses ou si ce sont des réponses qui sont trop vagues pour permettre une véritable négociation entre partenaires sociaux.

M. Folly confirme qu'ils ont tout à fait la liberté de poser des questions. Ils obtiennent aussi des réponses, même si elles ne leur conviennent pas. **Ils ont**

**quand même l'impression que, dans le cadre des discussions et des échanges, ce ne sont parfois pas des négociations. Il y a un projet en cours et, quoi qu'il arrive, le projet ne dévie pas malgré les discussions et les échanges que l'on peut avoir.**

Le député comprend qu'il s'agit davantage d'une information qui est faite plutôt que d'une véritable prise de conscience des besoins des uns et des autres.

M. Folly explique que, pour lui, dans une négociation, il y a des propositions et des contre-propositions et ensuite on fait les ajustements nécessaires. Pour l'instant, on n'a pas réajusté grand-chose sur l'ensemble des projets parmi toutes les discussions qu'ils ont eues avec le Conseil d'Etat.

Un député PLR rappelle qu'il avait déposé à deux reprises des projets de lois et des amendements pour transférer certaines compétences au Conseil d'Etat, en particulier celle de négocier l'annuité avec les partenaires sociaux. En effet, il a toujours trouvé que c'est un peu un jeu de dupe d'imaginer pouvoir négocier des éléments sur lesquels on ne peut pas décider. Le Conseil d'Etat peut promettre l'annuité ou proposer de la supprimer, de toute façon, la décision est prise par le Grand Conseil. Un député a rappelé que, sur les 25 dernières années, il y a eu des modifications multiples par rapport à l'octroi des annuités. Le député PLR n'avait pas le souvenir que ces modifications concernaient 16 des 25 dernières années, mais à chaque fois cela a été fait à l'initiative du Conseil d'Etat, le Grand Conseil ne s'étant jamais autosaisi de cette problématique. M. Dal Busco a dit que le Conseil d'Etat est favorable à avoir cette compétence. Quant au Cartel, il s'est dit plutôt favorable à ce que cette compétence soit transmise au Conseil d'Etat tout en émettant quelques doutes sérieux sur la capacité du Conseil d'Etat à négocier. Pour autant, il a donné un exemple où le seul accord qui a pu être fait, dans des circonstances particulières, est celui du mois de décembre 2015 où précisément le Conseil d'Etat avait cette compétence. Le député aimerait savoir quelle est la position de l'UCA sur cette question et s'il perçoit ce transfert de compétence comme favorable aux conditions de négociation du partenariat social.

M. Folly fait savoir que l'UCA a beaucoup discuté de cela. Avant de répondre directement à la question, M. Folly aimerait dire que l'important pour eux était de savoir qui est leur employeur. A un moment donné, dans la confusion des rôles, M. Folly avait même dit au président du Conseil d'Etat, sous forme de « *joke* » qu'il allait voir le président du Grand Conseil parce que c'était lui son employeur et que c'est donc avec lui qu'il devait négocier les conditions salariales. Cela n'a pas forcément été très bien reçu, mais M. Folly est favorable à une clarification. Soit leur employeur est le Grand Conseil et c'est avec celui-ci qu'ils doivent négocier, soit leur employeur est le Conseil d'Etat, mais il faut que cela soit clair. Celui qui négocie doit avoir les moyens



de négocier. L'UCA serait donc favorable à un transfert de compétences, mais pour autant que l'on sache clairement qui est l'employeur et avec qui on discute puisqu'on doit de toute façon négocier avec quelqu'un. Tant que les rôles sont confus, c'est la pire situation possible.

Un député EAG note que le Conseil d'Etat a toutes sortes de compétences pour négocier avec les syndicats. En particulier quand il va retourner ses cartes sur le PFQ, il y aura un certain nombre de mesures qui toucheront la fonction publique et qui sont de ses compétences vraisemblablement, sinon il faudra passer par des changements de lois. En tout cas, les commissaires ne sont pas dans le secret des dieux. Cela étant, le député estime qu'une compétence relevant du Grand Conseil est celle de veiller à l'application de la loi sur les traitements qui prévoit une progression régulière, sauf exception. Le député craint qu'en transférant cette compétence au Conseil d'Etat, cette exception ne devienne la règle. Il relève aussi qu'un nouveau dispositif a été introduit pour déroger à la loi, avec la demi-annuité. Il ne serait pas étonné qu'il soit proposé l'année prochaine un quart d'annuité et que, l'année suivante, il soit prévu que, pour ceux qui gagnent moins que le salaire médian, ils auront 40%, ceux qui gagnent tel pourcentage, etc. De fil en aiguille, cela reviendra à refaire l'ensemble des traitements de l'Etat en distribuant de manière tout à fait « arbitraire » ces annuités. Il trouve que cela reviendrait à mettre le doigt dans un engrenage. Jusqu'à présent, le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil proposaient, le cas échéant, de ne pas donner l'annuité. On restait toutefois dans un cadre. Dans le cas actuel, il a l'impression que c'est un peu limite parce que cela introduit une souplesse qui peut devenir totalement une variable d'ajustement des problèmes budgétaires.

M. Folly estime que le député a dit exactement ce qu'il a dit avec d'autres mots. Il est d'accord avec lui.

Un député socialiste aimerait savoir à quel moment de l'année les négociations avec l'employeur, par exemple sur le fait de ne pas avoir d'annuité complète ou pas d'annuité du tout, devraient commencer selon l'UCA.

M. Folly répond qu'elles devraient commencer le plus en amont possible au moment de la construction du budget pour pouvoir le présenter au Grand Conseil à l'automne. Généralement, quand c'est en bout de course, la variable d'ajustement a déjà été intégrée et il est alors difficile de négocier parce qu'il faut remonter toute la chaîne pour trouver une chose. Plus on est en amont pour négocier, plus on a de marge de manœuvre. Il faudrait déjà pouvoir négocier au printemps.

Le député signale que les commissaires ont appris dans la presse que le Conseil d'Etat allait présenter, dans le cadre du PFQ, des mesures structurelles à la fonction publique. Il souhaite savoir si des mesures leur ont déjà été présentées et s'ils ont déjà été consultés pour savoir si cela leur convenait.

M. Folly répond négativement.

Une députée socialiste constate que cela fait une éternité que l'annuité est un souci. Chaque année, on se fait des cheveux gris pour savoir qui va voter ou non la modification de la loi. La députée désire savoir si M. Folly a le souvenir d'une demande du Conseil d'Etat de négociation ou de discussion à ce sujet.

Un autre député socialiste pense que cela doit remonter à au moins à 1944.

M. Folly répond qu'il n'était pas né.

Un député UDC demande si M. Folly pense que SCORE permettra de régler ce problème.

M. Folly estime que le problème des annuités va rester. Le projet SCORE va réduire le nombre de classes de 33 à 20, mais toujours avec 22 positions.

## Discussions et vote

Un député UDC note que le Grand Conseil devrait en principe voter un budget dans un mois et les députés ne savent pas encore s'il y aura une annuité ou quelles seront les mesures prises en lien avec le PFQ. C'est juste n'importe quoi. On ne peut pas travailler dans de pareilles conditions et il ne sera pas possible de régler tout cela en deux séances.

Un député EAG souhaite que la commission des finances indique au Conseil d'Etat qu'elle aimerait obtenir l'ensemble de ces mesures liées au PFQ. Elle a reçu une lettre indiquant que les commissaires auraient, le 22 novembre, une espèce d'équation algébrique, mais qu'ils n'auraient pas les chiffres. Le Conseil d'Etat craint apparemment que les informations données transpirent en direction de la fonction publique. Le député ne comprend toutefois pas que le Conseil d'Etat n'ait pas transmis à ses interlocuteurs son plan au moins une semaine ou dix jours à l'avance. S'il a bien compris, le Conseil d'Etat va négocier à partir du 6 décembre, mais tout cela ne ressemble à rien. Il faut assumer les décisions qu'on prend quand on est le gouvernement, les transmettre aux partenaires sociaux et en discuter. Le député trouve également inacceptable que la commission des finances soit la dernière informée. Il pense que les commissaires apprendront finalement par la *Tribune de Genève* quelles seront ces mesures bien avant de les recevoir à la Commission des finances.

Un député PLR se demande s'il ne faudrait pas auditionner aussi la chambre genevoise immobilière, si le Conseil d'Etat ne va pas non plus chiffrer les revalorisations d'immeubles évoquées au motif que cela pourrait fuiter auprès des représentants concernés qui n'ont pas négocié non plus avec le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat ne veut pas donner des chiffres et des indications aux commissaires au motif que les personnes concernées n'ont pas été consultées. Le député estime que la commission devrait alors les consulter. Par ailleurs, il se demande pourquoi cela devrait se limiter à la fonction publique. Il faut peut-être demander l'audition de Pic-Vert qui sont les représentants des gens qui vont être fondamentalement touchés et probablement plus touchés que les fonctionnaires sur un plan financier. Le jour où l'on va revaloriser le bien immobilier d'une personne à la retraite qui occupe celui-ci depuis 50 ans, cela va être compliqué. Très concrètement, si le Conseil d'Etat vient avec un PFQ partiel, qui ne prend pas la forme d'un rapport divers, qui n'est pas chiffré et sans expliquer quelles sont les mesures, sous réserve de celles qui les arrangent et qu'ils considèrent comme conflictuelles, cela va vraiment être compliqué.

M. Fornallaz indique que le Conseil d'Etat va présenter un rapport divers et faire une présentation sur le PFQ la semaine prochaine. Il invite les commissaires à écrire ce courrier par la suite si le Conseil d'Etat ne présentait pas l'intégralité des valeurs. La seule chose que le Conseil d'Etat a dite, c'est qu'il en présentera l'intégralité, sauf les éléments qui doivent être négociés avec la fonction publique. M. Longchamp a déjà évoqué certaines pistes et, dans son PFQ, le Conseil d'Etat démontrera le retour à l'équilibre. A un moment donné, il y a une enveloppe qui est relative à la fonction publique et que le Conseil d'Etat détaillera ou non, mais M. Fornallaz invite les commissaires à attendre la présentation du PFQ par le Conseil d'Etat avant de présumer sur le contenu de la présentation du Conseil d'Etat.

Un député socialiste a repris l'article de la *Tribune de Genève* du 10 novembre 2017. On y lit les propos suivants de M. Dal Busco : « *Dernier élément: certaines mesures vont bien entendu concerner la fonction publique. « Nous allons en discuter avec les syndicats, insiste le responsable des Finances. C'est du temps que nous allons prendre, même si c'est peu compatible avec l'impatience de certains députés.»* ». Cela confirme ce qui a été dit, c'est-à-dire que cela n'a même pas été présenté ni au Cartel, ni aux cadres. Dans une situation déficitaire, il est vrai que le PFQ prend une importance nettement plus grande que dans une situation à l'équilibre ou légèrement positive. Le député socialiste peut rejoindre son collègue PLR sur le fait que, s'il y a des mesures qui concernent plusieurs milieux, il n'y a pas de raisons que ceux-ci ne soient pas consultés. Cela ne veut toutefois pas dire

qu'ils doivent être d'accord. La fonction publique ne doit pas non plus forcément donner son accord pour toutes les mesures du Conseil d'Etat. C'est comme avec la demi-annuité où l'on apprend qu'il n'y a pas même eu une hypothèse de négociation pour voir s'il n'y avait pas un moyen de faire ces 20 millions de francs d'économie autrement. On n'a même pas le début d'une discussion sur d'autres manières d'économiser. C'est ce que le député socialiste trouve regrettable. L'effort peut être demandé à d'autres sous d'autres formes et, à nouveau, on discute, mais là il n'y a pas de discussions et c'est à prendre ou à laisser. Maintenant, on est à fin novembre et cela n'a pas même pas été présenté ni aux cadres, ni au Cartel et le Conseil d'Etat dit qu'il va discuter d'abord avant de présenter les mesures aux députés, ce n'est franchement pas sérieux. Le député ne sait pas quelle est la solution et s'il faut surseoir aux travaux sur le budget déjà maintenant. Cela étant, la commission peut encore en discuter la semaine prochaine. Le député est toutefois vraiment inquiet. En effet, ce n'est pas seulement pour ce budget, mais également pour la suite et le Conseil d'Etat fait véritablement un cadeau empoisonné à ceux qui seront là dans la prochaine législature parce ce sont eux qui devront se débêtrer avec tout cela, ce qui est un vrai problème.

Une députée Verte rejoint ce que disait son collègue socialiste par rapport à ce que la commission va faire la semaine prochaine. Quant à la proposition du député PLR, on peut écouter toute la société civile et organiser 50 auditions pour que tout le monde leur dise que le Conseil d'Etat ne négocie pas avec eux. Aujourd'hui, la commission a déjà eu deux exemples. D'ailleurs, il était intéressant d'entendre l'UCA qui est venue confirmer, dans un autre style, exactement la même chose. Pour certains commissaires qui rencontrent plus régulièrement le Cartel, ils avaient déjà conscience de ce problème, mais d'autres commissaires peut-être un peu moins. Cela explique aussi les réactions sur SCORE et sur le projet de loi CPEG et on pourra peut-être mieux comprendre comment réagissent certains lorsqu'on voit qu'ils n'ont pas du tout été consultés sur des projets qui sont assez centraux par rapport à leur retraite ou leur rémunération. Ensuite, on peut être d'accord ou non, mais la consultation et la négociation c'est la moindre des choses et le Conseil d'Etat actuel ne sait pas le faire. D'ailleurs, il ne se rend pas service en ne le faisant pas parce que ces deux projets sont assez mal barrés en l'état. Quant au budget 2018, le courrier que la commission des finances a dû envoyer la semaine dernière n'était pas un signal très positif. Si, comme on le prédit, la commission a la semaine prochaine une présentation partielle avec certaines mesures qui lui sont cachées parce que le Conseil d'Etat doit encore en discuter, il risque bien de ne pas avoir de budget à nouveau.

Un député MCG aimerait en appeler à la raison. Il se demande à quoi on joue maintenant. Il y a un budget qu'on doit bientôt boucler. C'est complètement stérile de faire ce genre de choses. Il a vraiment l'impression de se retrouver dans le cas de figure de 2016 où une seule députée a soutenu le budget du Conseil d'Etat. On se ridiculise ainsi. A un moment donné, il faut que chacun prenne ses responsabilités et il faut que le Conseil d'Etat se réveille.

Un député socialiste a l'impression d'être dans une catharsis. Il se demande si c'est un truc psychologique pour se donner l'impression qu'on bosse. Le problème c'est qu'il n'y a pas de majorité pour voter le budget aujourd'hui. Si c'était le cas, l'intervention des fonctionnaires aujourd'hui ne changerait rien. Ce que le député socialiste reproche au Conseil d'Etat, c'est qu'il n'a fait aucun effort pour trouver une majorité pour voter le budget.

Un député PLR considère que le PFQ est fondamental pour apprécier la qualité du budget. Quoi qu'il en soit, il imagine que la commission va recevoir les amendements du Conseil d'Etat sur le budget.

Le président confirme que ces amendements ont été transmis aux commissaires.

Un député socialiste note que sa collègue Verte a dit que les commissaires ont entendu deux fois la même chose, mais ce qu'ils ont entendu de la part de la Ville de Genève concernant le Grand Théâtre n'était pas très différent. La négociation est quelque chose qui se fait avec des personnes qui sont capables de faire des propositions et de revenir en arrière sur des hypothèses. Il y a quand même un vrai problème de méthode. Sur ce projet de loi sur la demi-annuité, pour rendre service au Conseil d'Etat, on peut attendre la présentation du PFQ la semaine suivante, mais la commission pourrait peut-être déjà voter l'entrée en matière sur ce projet de loi.

Un député MCG trouve que le président applique quand même un train de sénateur concernant l'annuité. La commission aurait pu prévoir davantage de temps pour examiner le sujet aujourd'hui et le voter ou non.

Une députée socialiste aimerait exprimer quelque chose qui dépasse les auditions que la commission vient de faire. Il y a effectivement la demande de la commission d'obtenir le PFQ. Il y a aussi ces trois auditions qui montrent qu'il y a un souci en termes de négociations. Il y a en effet peu de marge qui est laissée pour que chacun puisse être partenaire dans quelque chose. La députée a aussi un malaise par rapport à ce qu'elle a appris avec les auditions. Elle a l'impression que, après la législature actuelle, c'est le vide. Les contrats de prestations vont jusqu'en 2018 et pas plus loin parce qu'on ne sait quel sera le résultat de l'élection au Conseil d'Etat. Cela ne veut pas dire que le budget

va forcément être refusé ou accepté, mais elle estime qu'il y a un sentiment de malaise. Par contre, sur un aspect positif, elle aimerait remercier l'administration pour les réponses qu'elle a fournies aux questions transversales, notamment concernant les bâtiments de l'Etat.

Un député socialiste pense que la commission aurait pu voter immédiatement le projet de loi.

Une députée Verte ne souhaite pas voter de suite. Il faut avoir la vision d'ensemble avant de voter.

Le président met aux voix la motion d'ordre d'un député socialiste demandant que la commission vote immédiatement sur le PL 12194.

**La motion d'ordre demandant que la commission vote immédiatement sur le PL 12194 est refusée par :**

|               |                               |
|---------------|-------------------------------|
| Pour :        | 7 (1 EAG, 3 S, 3 MCG)         |
| Contre :      | 7 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC) |
| Abstentions : | 1 (1 UDC)                     |

**Suite de la discussion et votes (22 novembre 2017)**

Une députée socialiste explique que les représentants des salariés disaient qu'il existe un vrai problème entre le petit et le grand Etat et entre le fait de verser des annuités complètes ou non. Lorsque ces sujets sont abordés, il n'y a pas de réelles négociations sur ce problème. La mesure nouvelle répond certes de moitié à ce qui serait versé normalement dans le traitement de l'Etat, mais elle ne résout pas le fond. Les annuités continueront dans SCORE, alors que l'on sait que c'est un réel problème.

Un député PDC indique que son parti entrera en matière sur ce projet de loi, car le budget est déficitaire.

Une députée Verte ne rentrera pas en matière sur ce PL. Elle souhaite qu'il soit répondu à la question de savoir comment appliquer le mécanisme d'une demi-annuité et de savoir si l'échelle des salaires de l'Etat est modifiée par ce PL.

M. Vuichard répond que l'échelle des traitements se trouve dans la LTrait, qui comprend 22 annuités. Pour octroyer une demi-annuité cette année, ils vont donner la moitié de la valeur d'une annuité à ceux en qui en auraient eu le droit. Si on raisonne à long terme et que l'on veut continuer à verser des demi-annuités, il faudra se poser la question de revoir l'échelle et modifier la loi, par exemple avec 44 demi-annuités. L'octroi d'une demi-annuité en 2018

ne pose pas de problème. Si le projet SCORE entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme on change de taux salarial, on retombe sans demi-annuité pour tout le personnel. Le fait de passer à SCORE le 1<sup>er</sup> janvier 2019 résout complètement la complexité.

Un député EAG indique que son groupe n'entrera pas en matière sur ce projet de loi.

Un député MCG indique que son groupe a décidé de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi, notamment car il n'y a pas eu de véritables négociations avec le personnel de la fonction publique. S'il y avait véritablement eu une négociation, ils auraient pu discuter du versement d'une annuité reportée sur 6 mois ou même du refus de toute annuité.

Un député PLR explique qu'il avait suggéré de laisser la question ouverte et de transférer la compétence des négociations entre le Conseil d'Etat et les syndicats, parce que ces derniers et le Cartel intersyndical le souhaitent. Il constate qu'une majorité de la commission souhaite faire de l'annuité des collaborateurs un enjeu politique à chaque budget. Il a bien compris la question. L'idée était que le Conseil d'Etat puisse repartir en négociation avec le Cartel intersyndical précisément pour régler la problématique de la demi-annuité et du différé du versement de six mois. Ceci est exactement ce qui ne doit pas être tranché par le Parlement, mais par le partenariat social. Il demande si le Conseil d'Etat, en cas de refus de ce PL, déposera des amendements au budget. Il demande quelle sera la marge donnée aux députés. Si le conseil d'Etat ne dépose pas d'amendement, il veut avoir la confirmation qu'il appartiendra au département et aux entités subventionnées de gérer dans leur budget ordinaire le paiement de l'annuité sur la ligne 30.

M. Dal Busco répond que les amendements dont les députés traiteront seront ceux adoptés par le Conseil d'Etat. La procédure est claire. Il ne peut pas dire ce que le Conseil d'Etat défendra si ce PL n'est pas accepté. Il explique que l'Etat contribue à l'annuité à hauteur du taux de subventionnement. Si l'annuité est deux fois plus élevée, le subventionnement reste à la moitié de ce qu'il devrait être. En l'occurrence, l'entité subventionnée devrait pouvoir au financement complémentaire, ce qui n'est a priori pas prévu dans son budget.

Un député UDC indique que son parti est ennuyé par ce projet de loi. Il est tiraillé entre deux questions. Il ne veut pas sombrer dans l'électoratisme et il est le premier à réclamer des économies du côté de l'Etat. Ils ont forgé leur décision surtout en fonction du supplément qui sera impliqué pour toutes les entités qui ne sont pas prévues dans le petit Etat. Pour cette raison, l'UDC acceptera l'entrée en matière sur ce projet de loi.

Un député socialiste explique avoir posé à l'époque à M. le conseiller d'Etat David Hiler une question sur ce même problème. Les choses traînent. Cela fait presque maintenant quatre ans et demi que ce problème de l'annuité existe. Au moment où le Grand Conseil refuse l'entrée en matière sur le projet de loi, la question de la loi en vigueur se pose et celle-ci prévoit une annuité complète. Le Conseil d'Etat doit respecter la loi en vigueur.

M. Fornallaz précise que dans le cadre des lois connexes, le Conseil d'Etat et les députés peuvent déposer un amendement. Dans ce cas précis, le Conseil d'Etat peut déposer un amendement sans avoir besoin de trouver une économie de charge équivalente. Dans l'hypothèse où les commissaires refusent l'entrée en matière sur ce projet de loi, un député peut très bien déposer un amendement pour augmenter les charges, sans pour autant compenser les charges.

Un député PLR ne comprend pas l'interprétation selon laquelle le fait de refuser une loi créerait une possibilité pour le Parlement d'aggraver les charges sur le budget. Etre favorable au statu quo crée un droit pour un député de faire un amendement péjorant le projet de budget.

M. Fornallaz répond que le droit des députés est de déposer un amendement relatif à un projet de loi refusé ou sur lequel on reviendrait finalement à l'application de l'annuité. Ce n'est pas un droit de déposer un amendement de 20 millions sur les charges, mais de déposer un amendement pour que le budget corresponde à la loi. Il s'agit d'un amendement transversal, qui est appliqué linéairement sur les natures 30 et 36 pour corriger le projet de budget qui tenait compte d'une hypothèse qui n'aurait pas lieu si les commissaires n'entraient pas en matière sur ce projet de loi.

Une députée Verte dit qu'elle n'est pas d'accord sur les questions de procédure. Il appartiendrait plutôt au Conseil d'Etat de déposer un amendement. La faute originelle est de se dire que le budget présenté est basé sur des éléments qui ne sont pas encore légaux. Si les établissements autonomes ou subventionnés ont déjà intégré cette donnée dans leur budget, c'est une erreur de leur part car ils n'auraient pas dû le faire.

Un député PLR trouve bizarre que ce soit un député qui dépose un amendement. Il comprend que cette annuité est une revalorisation de la rémunération. Ce n'est pas une indexation due à l'inflation, mais une revalorisation. Il demande si le Conseil d'Etat a regardé ce qui se passe dans le reste de l'économie. Dans l'économie, on tient compte de l'évolution conjoncturelle de la situation économique. Il demande s'ils suivent ce qui se passe avec ABB. Il demande quelles sont les branches économiques qui accordent une revalorisation complète. Le PLR votera l'entrée en matière sur ce projet de loi et avait des amendements à apporter pour tenir compte de la



situation générale du trois quarts des effectifs de ce canton, qui ne sont pas dans cette situation et n'ont pas la garantie de l'emploi.

M. Dal Busco ne peut qu'abonder dans le sens des propos exprimés par le député PLR qui sont d'ailleurs les arguments utilisés lors de la présentation du projet de loi. Il faut regarder la situation autour de nous. L'inflation est nulle et on parle bien de revalorisation très conséquente. M. Simeth a raconté lors de son audition la semaine passée ce qu'il raconte systématiquement à chaque séance avec le Conseil d'Etat sur tous les autres sujets. Son registre est tout le temps le même. Il est facile d'utiliser comme argumentation pour défendre une non-entrée en matière sur le projet de loi le fait que le Conseil d'Etat n'ait pas négocié avec la fonction publique. Il faudrait défendre les intérêts de l'Etat et non pas de corporations particulières. Dans la situation actuelle de déficit annoncé, en dehors du vase clos qu'apparemment représente l'Etat, la situation économique est très difficile. Les parlementaires devraient être guidés par ceci. Il suffit que la partie en face décide de ne pas négocier et elle gagne à tous les coups.

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 12194.

**L'entrée en matière du PL 12194 est refusée par :**

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| Pour :       | 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)     |
| Contre :     | 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG) |
| Abstention : | –                           |

**Commentaires postérieurs au vote**

Une députée Verte remarque que les députés PLR disent que l'économie ne fonctionne pas comme cela. Or, le Conseil d'Etat vient de déposer le projet de loi SCORE qui pérennise le projet des annuités et ne remet absolument pas en question ni le modèle de décision d'attribution, ni le fait même qu'il y a des annuités. Le mettre dans la loi et dire chaque année qu'on ne le fera pas n'est pas cohérent.

M. Dal Busco répond que, dans le PFQ, il est prévu de verser une annuité complète de 2019 à 2021. L'objectif de SCORE est de recréer un système de rémunération et de cohérence de l'échelle des salaires qu'il avait totalement perdu. Redonner cette cohérence est difficile. Ils ont préféré s'abstenir de changer le système des annuités pour ne pas condamner immédiatement le projet SCORE.

Un député socialiste trouve curieux que le Conseiller d'Etat Dal Busco fasse un tel procès d'intention à un représentant du Cartel. Il cite la page 50 du procès-verbal de la séance de la semaine précédente : « *M. Folly explique que,*

*pour lui, dans une négociation, il y a des propositions et des contre-propositions et ensuite on fait les ajustements nécessaires. Pour l'instant, on n'a pas réajusté grand-chose sur l'ensemble des projets parmi toutes les discussions qu'ils ont eues avec le Conseil d'Etat ».*

Un député EAG trouve inacceptable que M. Dal Busco dénigre son partenaire social en disant qu'il n'y a pas de possibilité de négociation avec la fonction publique. La commission des finances a entendu deux témoignages dans un style totalement différent, mais qui, sur le fond, ont dit exactement la même chose. Il y a une très grosse difficulté du Conseil d'Etat à négocier avec la fonction publique. Les grilles salariales et les annuités font partie des salaires. Il ne s'agit pas d'augmentation de salaire mais du respect d'une disposition légale, à laquelle le Conseil d'Etat tient puisque qu'il maintenant les annuités et les classes avec un système différent dans le projet SCORE. Il trouve spécieux de venir annoncer aux députés que, dans le privé, il n'y a pas d'augmentation de salaire. Il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire, mais de respecter la LTrait.

Un député PLR partage le point de vue de sa collègue Verte sur le fait qu'il existe une parfaite contradiction entre la critique du système de l'annuité et le fait que le Conseil d'Etat souhaite le maintenir ultérieurement, ou ne dit pas qu'il veut le réformer. Il est faux de dire qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire car elle est prévue dans la loi. Il s'agit d'une augmentation de salaire régulière et automatique en plus de l'indemnisation prévue dans la loi et dont les fonctionnaires s'attendent à ce que ce soit versé. Il regrette vivement que le Conseil d'Etat ne se comporte pas comme un vrai patron. A un moment donné, il faut avoir des priorités. Le Conseil d'Etat a annoncé comme priorité la bonne gestion des deniers publics. Si le Parlement refuse ce projet de loi, le Conseil d'Etat doit revenir la semaine prochaine pour lui faire part de l'autre mesure qu'il va prendre. Dans la masse salariale, il existe deux variables d'ajustement : le salaire et le nombre d'emplois. Le Conseil d'Etat doit maintenant dire que, s'il n'a pas d'argent, il engagera moins de personnes. Ceci est le comportement d'un patron.

Un député socialiste explique que le Cartel intersyndical a dit qu'il était prêt à négocier et qu'il était ouvert à toute sorte de possibilités. Maintenant, le Conseil d'Etat dit que ce n'est pas vrai. Le député pense que les syndicats étaient ouverts à discuter. Il y a eu des années fastes dans l'économie genevoise où les salaires du privé ont flambé, mais pas ceux du public. Les fonctionnaires rentrent avec un plan de carrière. Le problème est qu'il n'est pas possible de changer la règle en fonction de la température extérieure, ou alors il faut déposer un projet de loi.

Un député PDC remarque que la semaine dernière, il y avait un véritable malaise car des contre-vérités se sont dites. M. Simeth a expliqué qu'il était d'accord de négocier son annuité contre des postes supplémentaires, notamment attribués à l'IMAD. Le député est surpris que les choses ne soient pas faites ainsi. Il faut prendre acte de cette réalité. Le Conseil d'Etat était présent lors des négociations.

M. Dal Busco répond que M. Simeth devrait plutôt dire au Conseil d'Etat et non pas à la Commission des finances qu'il est prêt à renoncer à son annuité contre l'octroi de postes supplémentaires à l'IMAD. En l'occurrence, les postes supplémentaires sont déjà inclus dans le budget et M. Simeth n'a jamais fait une telle proposition au cours des négociations.

## **Projet de loi (12194-A)**

### **sur la réduction partielle des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (LRPAMPE) (B 5 18)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Champ d'application**

La présente loi s'applique aux magistrats et aux membres du personnel de l'Etat, des établissements publics, du pouvoir judiciaire et des institutions subventionnées régies par les normes salariales de l'Etat.

#### **Art. 2 Réduction de l'augmentation annuelle**

<sup>1</sup> Les augmentations annuelles au sens de l'article 12, alinéa 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973, sont accordées aux ayants droit, pour moitié pour l'année 2018.

<sup>2</sup> Le traitement déterminant au sens de l'article 15 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève, du 14 septembre 2012, est augmenté dans la même mesure.

#### **Art. 3 Clause abrogatoire**

La présente loi est abrogée le 31 décembre 2018.

#### **Art. 4 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mécanismes salariaux

| Exercice<br>Budgétaire | Versement de l'annuité  |
|------------------------|---|
| <b>1997</b>            | OUI<br>(versement décalé de 12 mois)                            |
| <b>1998</b>            | OUI<br>2 annuités (97-98)                                       |
| <b>1999</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois)                             |
| <b>2000</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois)                             |
| <b>2001</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois)                             |
| <b>2002</b>            | OUI   |
| <b>2003</b>            | OUI   |
| <b>2004</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois)                             |
| <b>2005</b>            | NON   |
| <b>2006</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois)                             |
| <b>2007</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois et 4 mois ENS)               |
| <b>2008</b>            | OUI<br>(versement décalé de 6 mois et 4 mois ENS)               |
| <b>2009</b>            | OUI<br>(versement décalé de 4 mois ENS)                         |
| <b>2010</b>            | OUI   |
| <b>2011</b>            | OUI   |
| <b>2012</b>            | NON   |
| <b>2013</b>            | OUI   |
| <b>2014</b>            | OUI   |
| <b>2015</b>            | OUI<br>(uniquement pour les salaires inférieurs à chf 86'868.-) |
| <b>2016</b>            | NON   |
| <b>2017</b>            | OUI   |

*Date de dépôt : 28 novembre 2017*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M. Patrick Lussi**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Certes, il ne s'agit pas de tomber dans ce travers de bonne compréhension, le budget représente une estimation et la fixation d'un montant maximal de dépenses autorisées. Le résultat final et exact étant les comptes.

Cependant, cette prévision ou estimation des recettes et dépenses et, surtout, des décisions prises pour diminuer cette inflation des dépenses, sur un bilan final négatif ont une importance majeure que l'on ne peut ainsi simplement balayer par une argumentation dont le fond est électoraliste, à savoir de favorisant qu'une partie de l'électorat.

Le PL 12194 du Conseil d'Etat est une des décisions visant non pas à économiser mais à diminuer le montant pharaonique des dépenses de fonctionnement.

N'oublions pas que les mécanismes salariaux limités à une demi-annuité et taux de cotisation à la CPEG représentent 29 millions.

Si l'on fait abstraction des différentes mesures prises par le Conseil d'Etat, l'impôt des personnes physiques affiche une baisse de 29 millions (-0,8%). Ceci est dû notamment à des prévisions conjoncturelles moins optimistes.

Il ne vous aura pas échappé que ce montant de perte fiscale, en valeur absolue, est le même que celui des mécanismes salariaux pour l'octroi d'une demi-annuité.

Mais osons aller dans les détails du refus de ce PL, ceci impliquera le versement complet de l'annuité mais sans compensation des montants de subventions.

Prenons le cas des HUG, établissement aux performances de pointe pour le maintien de la bonne santé de notre population. Les décisions d'augmentation d'annuités complètes ou de demi-annuités sont à la charge des HUG pour 45%.

Ainsi, une annuité complète aux HUG représente 13 millions CHF, pris en charge à hauteur de 7,5 millions CHF par l'Etat et à 5,5 millions CHF par les

HUG. N'oublions pas qu'il y a également une augmentation des cotisations à la CPEG où il y a, là aussi, une partie financée par l'Etat et une partie financée par les HUG.

Cet excédent de dépenses non compensées se reproduira dans tous les établissements ayant du personnel ressortant de la loi B 5 1.

Pour ce budget de fin de législature que l'on peut qualifier de calamiteux, nous devons, comme responsables politiques, surtout en période électorale, avoir un raisonnement pragmatique sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter le déficit budgétaire annoncé qui ne sera pas loin des 200 millions de déficit.

Mesdames et Messieurs les députés, ce projet de loi du Conseil d'Etat nous propose 29 millions d'économies. Ce n'est pas la panacée cependant, notre minorité, vous demande de l'accepter.

Pensons aussi à l'ensemble des habitants de ce canton qui sont des contribuables déjà fortement taxés.

*Date de dépôt : 28 novembre 2017*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de M. Cyril Aellen**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le projet de loi 12194 a été déposé par le Conseil d'Etat en date du 11 octobre 2017.

La majorité de la commission du Grand Conseil a décidé de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi.

Sans se prononcer sur son bien-fondé et sur les circonstances ayant conduit à son dépôt, le PLR regrette que la question du transfert de compétence du Grand Conseil au Conseil d'Etat n'ait pas été examinée.

Lors de son audition du 15 novembre 2017, par la voix de Monsieur le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, l'autorité exécutive s'est déclarée favorable à une telle solution.

M. Serge Dal Busco a eu l'occasion de rappeler que le Conseil, à chaque fois que ce sujet était sur la table, il y a un problème qui existe lorsque l'on est dans cette situation de triangulation. C'est de son point de vue tout à fait contradictoire. Selon lui, la tâche du Conseil d'Etat est de diriger l'administration et de gérer les ressources (en l'occurrence les ressources humaines) à disposition pour délivrer les prestations. De toute évidence, tous les éléments en lien avec la gestion des ressources humaines devraient être le fait de l'employeur, c'est-à-dire le Conseil d'Etat. A chaque fois que le Conseil d'Etat a eu la possibilité d'en discuter – il a même eu cette compétence durant 7 à 8 semaines, mais à une période où la question ne se posait a priori pas puisqu'elle intervenait plutôt en fin d'exercice – le Conseil d'Etat a salué la possibilité que cette compétence lui soit confiée. La position du Conseil d'Etat n'est pas différente aujourd'hui. Pour assumer cette responsabilité qui doit être la sienne, le Conseil d'Etat accepterait avec plaisir si cette possibilité devait lui être à nouveau octroyée.

Lors de son audition, M. Marc Simeth, Président du Cartel intersyndical, s'est aussi déclaré favorable à ce transfert de compétence. D'une façon



générale, il a regretté l'absence de négociation avec le pouvoir exécutif. Il a néanmoins rappelé alors que les syndicats avaient mis leur annuité dans la balance en 2015 – ils ont signé des accords à ce sujet – pour avoir davantage de postes. Le Cartel pourrait être prêt à refaire pareil parce qu'il se rend bien compte de la situation, notamment à l'IMAD. Il y a de nombreux secteurs où les postes manquent et ils pourraient être d'accord de lâcher l'annuité contre des postes. Évidemment, ils tiennent à l'annuité parce qu'ils y ont droit. Toutefois, si la loi peut changer et que l'annuité est versée une année et pas l'autre, ce sont évidemment des discussions que les syndicats pourraient mener.

Lors de son audition, M. Jacques Folly, Président de l'UCA, Union des cadres de l'administration cantonale a fait savoir que l'UCA a beaucoup discuté de cet éventuel transfert de compétence. Ce qui est important pour l'UCA s'est de savoir qui est leur employeur. A un moment donné, dans la confusion des rôles, M. Jacques Folly a même dit au président du Conseil d'Etat, sous forme de plaisanterie qu'il allait voir le président du Grand Conseil parce que c'était lui son employeur et que c'est donc avec lui qu'il devait négocier les conditions salariales. Cela n'a pas forcément été très bien reçu, mais l'UCA est favorable à une clarification. Soit l'employeur est le Grand Conseil et c'est avec celui-ci qu'ils doivent négocier, soit l'employeur est le Conseil d'Etat, mais il faut que cela soit clair. Celui qui négocie doit avoir les moyens de négocier. L'UCA serait donc favorable à un transfert de compétences, mais pour autant que l'on sache clairement qui est l'employeur et avec qui on discute puisqu'on doit de toute façon négocier avec quelqu'un. Tant que les rôles sont confus, c'est la pire situation possible.

Toutefois, malgré ces déclarations concordantes, pour des contraires aux intérêts de l'Etat, des fonctionnaires et de leurs représentants la majorité des commissaires aux finances (PS, Verts, EAG et MCG) ont préféré garder cette compétence pour faire de l'annuité, année après année, un enjeu de politique budgétaire. Les fonctionnaires sont ainsi pris en otage par une classe politique peu soucieuse de leurs intérêts.

Aussi, dans l'hypothèse où le parlement entrerait en matière sur ce projet de loi, le PLR souhaite que les amendements rédigés ci-dessous soient traités en deuxième débat.

Contrairement à ce que la formulation des amendements pourrait laisser penser, leur adoption laisserait le cas de l'annuité 2018 en suspens ; il conviendrait au Conseil d'Etat et aux représentants du personnel de s'entendre sur l'octroi – ou non – de celle-ci.

**Amendements :****Art. 2 Augmentation annuelle (nouvelle teneur)**

Le droit aux augmentations annuelles au sens de l'article 12, alinéa 1, de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973, est supprimé.

**Art. 3 Entrée en vigueur (nouvelle teneur)**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Art. 4 Modifications à une autre loi (nouvelle teneur)**

La loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (B 5 15), du 21 décembre 1973, est modifiée comme suit :

**Art. 2, al. 4 (nouvelle teneur)**

<sup>4</sup>Le calcul d'une annuité supplémentaire s'établit au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à l'exception du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire (calcul au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année dès 2010) et du corps enseignant universitaire (1<sup>er</sup> août de chaque année). Les fractions d'année ne sont pas prises en compte.

**Art. 12, al. 1 (nouvelle teneur) et 2 (nouveau, l'al. 2 ancien devenant l'al. 3)**

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat peut accorder chaque année aux membres du personnel, tout ou partie de l'augmentation annuelle prévue par l'échelle des traitements. Il tient compte de la situation économique et budgétaire.

<sup>2</sup>L'augmentation annuelle est perçue par le membre du personnel après 12 mois au moins d'activité dans sa fonction, jusqu'au moment où le maximum de la classe dans laquelle est rangée sa fonction est atteint.

\* \* \*

Au vu de ces explications, la minorité vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent rapport.